

Le 27 septembre 2013
À Saint-Genis-Laval,
Rapporteur :

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVALT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Étienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

EXCUSÉS

Denis LAFAURE, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA

ABSENTS

POUVOIRS

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Maryse JOBERT-FIORE à Guillaume COUALLIER, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Yves MOLINA à Étienne FILLOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

M. le MAIRE : « Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, et jeunes gens du Conseil Municipal d'Enfants, je suis très heureux d'installer officiellement le Conseil Municipal des Enfants, ce soir, qui va siéger quelques minutes avec le Conseil Municipal des grands. Je vous remercie de votre investissement. Vous avez été élus après une petite campagne électorale dans votre classe et peut-être que parmi vous se trouve le ou la futur(e) Maire de Saint-Genis-Laval. Si l'intérêt public et général vous passionne, peut-être que vous serez un jour élu. Je vous le souhaite parce que travailler pour sa ville est une fonction passionnante.

Je voudrais remercier les enfants pour leur investissement. J'ai eu l'occasion de les rencontrer pour la première réunion plénière de travail de répartition dans les commissions et je peux vous dire qu'ils ont pleins d'idées. Financièrement, il serait difficile de réaliser tout ce qu'ils nous ont proposé. Nous allons les accompagner et leur apprendre à faire des choix parce que nous ne pouvons pas tout réaliser. Un Conseil Municipal des Enfants est semblable à celui d'une ville. Un budget leur est consacré leur permettant d'avoir des réalisations effectives.

Je remercie également les enseignants, qui nous ont accompagnés pour les élections. Je remercie les parents qui soutiennent leurs enfants, les encouragent et les accompagnent lors des différentes activités. Je remercie particulièrement M. DELAGOUTTE et M. COUALLIER qui ont fait le tour des écoles pour expliquer dans les classes l'ensemble du dispositif du Conseil Municipal des Enfants, ainsi que le service scolaire et le service jeunesse qui les ont accompagnés et qui les accompagneront au cours de ces deux ans. Le mandat a été fixé à deux ans.

J'ai le sentiment que tout va bien se passer, car ils ont été adorables la dernière fois. Nous avons eu une réunion de travail intéressante. Ce sont des classes de CM1 et CM2. Nous allons les laisser se présenter pour les connaître. Les grands se présenteront aussi. Cela fera office d'appel des présents. Si le Conseil Municipal en est d'accord chacun se nommera. Comme je l'ai proposé au Président du groupe, vous pourrez rester pour la première délibération relative à la Maison de quartier des Collonges. Cette délibération comporte un visuel. Elle est plus concrète et moins abstraite qu'une décision administrative. Ils auront l'occasion d'assister aux débats. »

(Présentation des élus du Conseil Municipal des Enfants).

(Présentation et appel des élus du Conseil Municipal).

1. COHÉSION SOCIALE

Approbation de l'Avant Projet Définitif (APD) de la Maison de quartier des Collonges

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Dans le cadre de sa politique de requalification de l'offre de services aux Collonges, après la mise en place d'une Délégation de Services Publics (DSP) au 1^{er} janvier 2013 pour la gestion de la Maison de quartier, la Ville construit un nouvel équipement pour répondre aux besoins du quartier et plus largement du territoire.

Suite à un diagnostic partagé avec les acteurs de terrain et mené en lien avec un programmiste afin de définir au mieux les besoins en terme de locaux, le Conseil Municipal a voté en septembre 2012 le principe d'un nouveau bâti implanté au sein de la « colline » des Collonges et qui devra préserver tant la visibilité de l'équipement depuis la rue que la perspective sur le parc dans lequel il s'intègre.

Un jury de concours a été lancé et la Ville a attribué par délibération du 28 mars 2013 le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture STUDIO PYC.

L'esquisse présentée lors du concours a été retravaillée et modifiée afin de répondre à la demande :

- Double contrainte quant à l'implantation du bâti;
- Agrandir le hall d'accueil afin de créer un véritable lieu de vie et d'échanges;
- Agrandir et/ou qualifier certains espaces intérieurs comme celui qui sera occupé par le club des boulistes, l'agencement de gradins en extérieur de la salle polyvalente.

Le projet ainsi proposé se caractérise par les éléments suivants :

- Une implantation préservant une visibilité de l'entrée principale depuis la rue des Collonges, un cône de vision ouvert et qui intègre le bâti à la « colline ».
Il permet également une liaison vers la rue derrière le bâtiment dit « La Manivelle » en créant un accès par escaliers à la Maison de quartier.
- Une architecture de patios libérant des espaces extérieurs privatifs et une ouverture sur l'extérieur. L'agencement intérieur s'axe autour d'un grand hall convivial sur double hauteur. Les salles d'activités de la Maison de quartier se concentrent sur l'aile Est et à l'étage, tandis que sur l'aile Ouest, on retrouve principalement la salle polyvalente.

Par ailleurs, des espaces extérieurs privatifs sont créés et les toitures sont végétalisées.

Le projet intègre plusieurs recommandations en matière de cible HQE telles sur les matériaux, le bruit, les énergies ...

Cependant, et au regard du concours, le maître d'œuvre a pour mission de proposer des options complémentaires développement durable.

Il a ainsi présenté 4 options : 2 relatives à l'amélioration du confort thermique des occupants (rafraîchissement du secteur Est - 8 K€ et radiateurs de la salle polyvalente - 5 K€) et 2 relatives à l'environnement (système de récupération des eaux de pluie - 30 K€ et système photovoltaïque - 57 K€).

Concernant le confort thermique, il n'apparaît pas prioritaire de retenir ces options. En effet, le système proposé en base permet d'optimiser le confort, l'agencement et l'énergie du bâtiment. Aussi, si l'installation d'un système de rafraîchissement sur l'aile Est améliorerait le confort pour les usagers, il pénaliserait la consommation énergétique du bâtiment. Donc le système de base apparaît suffisant au regard de la destination (salles d'activités utilisées en été) et l'exposition Est. Concernant l'installation de radiateurs dans la salle polyvalente, si ces derniers, de par leur inertie, peuvent minorer la sollicitation de la Centrale de Traitement d'Air (CTA), leur installation pénalise très largement l'agencement de la salle.

Il est rappelé que pour respecter, à la fois la RT 2012 et s'inscrire dans un projet peu énergivore, il est prévu des isolants extérieurs très performants (limitation des ponts thermiques), un système de chauffage au gaz à condensation avec haut rendement, avec des radiateurs et un système d'air soufflé par une CTA. De plus, au-delà du système de ventilation naturelle qui sera installé, favorisé par la position des menuiseries et l'aspect traversant du bâtiment, un rafraîchissement par module adiabatique est prévu en complément du free cooling de la CTA.

Concernant le système de récupération des eaux de pluie, il est proposé de retenir cette option. En effet, l'eau collectée servira d'une part à arroser les espaces verts autour de la Maison de quartier et d'autre part, sera utilisée pour le remplissage des citernes permettant l'arrosage des différents massifs de la ville, voire le nettoyage des voiries. Au-delà de ces éléments, c'est le principe de préservation de la ressource en eau qui est appliquée.

Concernant le système photovoltaïque sur la toiture, dont le coût s'élève à 68 K€ TTC (57 K€ HT), l'installation n'est pas retenue, que l'utilisation de l'électricité produite soit à destination de revente ou d'autoconsommation. En effet, même si ce dispositif permettrait d'assurer 18 % de consommation du bâtiment et diminuerait ainsi à court terme l'empreinte énergétique du bâtiment, le bilan carbone est particulièrement négatif, d'une part parce que la production est assurée en Chine à 95 %, d'autre part au regard du composant des batteries et enfin, parce que le recyclage de ces produits n'est pas maîtrisé.

Par ailleurs, l'analyse du dispositif est très négatif. En effet, dans le cas d'une revente EDF, dont le coût du rachat est fixé à 20 ans, le bilan à cette échéance est encore déficitaire de 35 K€ TTC et ce déficit est porté à près de 60 K€ TTC dans le cas d'une autoconsommation.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre et OPC	394.080	Ville	3.791.715
Étude, contrôle et coordination sécurité et SSI	81.755		
Programmiste	29.875		
Assurances	25.000		
Autres frais	181.290		
S/TOTAL études, révisions et frais divers	712.000	Subvention Conseil Général	100.000
Travaux construction nouveau bâtiment, reprise des emprises des déconstructions et démolitions	2.943.000	Subvention FEDER	En attente
Engazonnement abords immédiats	35.000	FCTVA	712.885
Provisions imprévus et révisions de prix	160.000	Montant de l'opération TTC	4.604.600
S/TOTAL travaux	3.138.000		
TOTAL DE L'OPERATION HT	3.850.000		
TOTAL DE L'OPERATION TTC	4.604.600		

Le calendrier prévisionnel fixe un dépôt du permis de construire en octobre 2013 pour un début des travaux à la mi-2014. La durée prévue du chantier étant de 15 mois, la mise en service de la nouvelle Maison de quartier pourrait être aux alentours de la rentrée scolaire 2015.

(Arrivée de M. MONNET à 20h00)

M. le MAIRE : « Il s'agit d'une synthèse du projet que nous avons abordé en Conseil Municipal à plusieurs reprises. Cet avant-projet définitif permet d'engager la mise en route des travaux. »

A. PANTAZIAN : « Je tiens à saluer la présence des enfants qui, à travers cette délibération, vont voir comment fonctionne un Conseil Municipal de façon démocratique où chacun peut s'exprimer sur ses positions. Puisqu'ils sont particulièrement sensibles au « vivre ensemble », à l'environnement et à la qualité des infrastructures sur notre commune, cet élément structurant très important pour le quartier va les intéresser au niveau de notre débat.

Tout d'abord, pour éviter tout faux débat ou mauvaise interprétation, je tiens à rappeler que nous sommes tout à fait favorables à la construction de cet équipement majeur dans le cadre de la rénovation du quartier des Collonges. Lors du Conseil du 28 mars dernier, notre abstention concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture STUDIO PYC a été la conséquence de votre refus de présenter à l'ensemble des conseillers, au cours d'une commission générale, les deux projets retenus par le jury de concours avant que le Conseil Municipal décide en dernier ressort du choix du lauréat.

Ceci étant précisé, nous voulons évoquer les principales options que vous avez retenues ou écartées dans cet avant-projet définitif. Tout d'abord, nous approuvons le choix de récupération des eaux de pluie pour un montant de 30 000 €. Cette décision est en conformité avec l'action numéro cinq de l'Agenda 21 concernant la préservation de la ressource en eau. Nous regrettons simplement que cette eau ne puisse pas être utilisée pour les toilettes. Des raisons sanitaires sont avancées alors que celles-ci ne s'étaient pas posées au gymnase Equinoxe.

Concernant le mode de chauffage, c'est une chaudière à gaz qui a été retenue. Nous avons demandé un retour d'expérience sur la chaudière à bois équipant le gymnase Equinoxe. Il est bien dommage de ne pas disposer de cette évaluation. En effet, alors que le gaz participe à l'effet de serre, que ses tarifs vont poursuivre une progression importante dans les années à venir, le bois possède un bilan carbone neutre et sa production est locale. Le motif consistant à mettre en avant la difficulté d'accès par les camions alimentant en granulés bois l'équipement ne nous paraît pas des plus convaincants.

Les arguments que vous avancez pour justifier votre renoncement à l'installation de panneaux photovoltaïques nous semblent spécieux. Tout d'abord, concernant le bilan carbone, je vous rappelle que dans notre environnement proche il existe encore des productions françaises de panneaux photovoltaïques : PHOTOWATT à Bourgoin et BOSCH à Vénissieux. Même si ces entreprises demeurent fragiles par rapport à la concurrence sauvage qu'elles subissent, nous ne sommes donc pas condamnés à utiliser des produits exclusivement chinois. Il est fondamental d'apporter notre pierre au développement d'une filière nationale dans le cadre de l'impérieuse nécessité de la transition énergétique. Vous évoquez la non-maîtrise du recyclage de ces produits : ceci est faux. Il suffit de consulter les documents de l'ADEME ou d'EDF ENR (énergie renouvelable), qui indiquent qu'en fin de vie tous les éléments constitutifs d'un panneau peuvent être recyclés. Même si, à ce jour, cette filière de recyclage est fragilisée sur le plan économique par les incohérences ou les attermoissements des politiques européennes et nationales, les industriels savent recycler l'ensemble des constituants des panneaux comme ils le font déjà pour les millions d'écrans plats de toutes sortes (télévision, tablette, ordinateur, téléphone) dont la composition leur est assez proche.

Quant aux batteries, elles sont nécessaires uniquement dans l'hypothèse d'une autoconsommation. Et il y a bien longtemps que l'on maîtrise le recyclage quels que soient leurs constituants. Sinon, expliquez-nous pourquoi, ce dont nous vous félicitons, vous avez fait l'achat pour la Ville d'une voiture électrique, après deux vélos il y a quelques années !

Enfin, concernant l'aspect financier, nous pourrions faire un copier/coller de notre intervention sur la réhabilitation du gymnase Mouton, pour laquelle vous aviez déjà renoncé à installer des panneaux photovoltaïques. Nous vous avons alors expliqué la possibilité de négocier avec EDF ou ERDF la mise à disposition d'une toiture ou d'un espace pour installer des panneaux, la Commune participant partiellement à l'investissement d'origine, puis l'exploitation, l'entretien, le recyclage étant à la charge de l'exploitant. Bien entendu, nous ne sommes plus dans le cadre de la financiarisation d'énergie, mais dans la contribution au renforcement du service public. Mais comme beaucoup d'élus, vous semblez considérer le développement de l'énergie renouvelable, d'abord comme un coût, puis comme une possibilité de rentes financières et non comme une nécessité impérative et urgente pour relever les défis énergétiques et environnementaux.

Je vous rappelle l'intitulé de l'action numéro deux de l'agenda 21 de notre Commune adopté à l'unanimité du Conseil Municipal il y a quatre mois, le 28 mai 2013 : sensibilisation aux économies d'énergie et au développement du solaire. Action établie à partir de deux constats : l'obligation de réduire les gaz à effet de serre et l'augmentation sensible et régulière du coût de l'énergie. La production d'électricité à partir d'énergie solaire n'émet ni particules ni gaz à effet de serre. Après le ratage de l'étape du gymnase Mouton, la Maison de

quartier des Collonges aurait pu être le premier bâtiment public de la Ville doté de panneaux photovoltaïques. Cela aurait pu être un symbole fort et exemplaire pour beaucoup de nos concitoyens. L'image de notre Commune en serait sortie renforcée. Mais, malheureusement, vous êtes, comme beaucoup de maires ou d'élus, tièdes et velléitaires dans ce domaine et nous le regrettons fortement. L'enjeu environnemental est fondamental pour notre devenir commun. Le prochain rapport du GIEC qui sera présenté demain va une nouvelle fois le confirmer. Le plan local d'urbanisme et de l'habitat, dont nous allons débattre dans une prochaine délibération met en évidence l'urgence climatique et l'engagement du Grand Lyon via le PCET (Plan Climat Energie Territorial) de réduire d'ici 2020 de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables sur notre agglomération.

Alors, Monsieur le Maire, apportons notre petite contribution à la réalisation de ces objectifs, comme cela a déjà commencé avec l'Équinoxe ou la réhabilitation de certains équipements communaux. Agir pour les générations à venir et redonner espoir à celle d'aujourd'hui en montrant que des solutions alternatives existent pour surmonter les défis de notre société à tendance mortifère dans certains domaines est de notre responsabilité d'élus. Notre vote dépendra de votre engagement pour avancer ensemble dans cette voie. Merci de votre écoute. »

C. PRINCE : *« Le projet retenu présente des atouts certains en termes de fonctionnalité de l'agencement intérieur et en termes d'intégration du bâti dans son environnement.*

Toutefois, dans le cadre de sa démarche d'Agenda 21, la Ville ayant un devoir d'exemplarité aurait pu faire de cette construction un véritable bâtiment HQE, qui malgré quelques cibles classiques présentées n'aura pas la certification en matière de performance environnementale et énergétique correspondant aux meilleures pratiques actuelles, et pour cause, le système de chauffage au gaz n'apparaît pas très pertinent. Compte tenu de l'augmentation certaine des coûts, il y a utilisation de cette énergie du fait de la contribution climat énergie.

Dans un tel projet, la récupération des eaux de pluies, soit un montant de 36 000 € TTC, ne devrait pas être un luxe, mais une nécessité incluse dans la version initiale.

Pour terminer, une question fondamentale demeure : quel est le coût global de l'entretien et de la maintenance des équipements et des bâtiments ? Je vous remercie. »

M. GUOUGUENI : *« J'ai cru interpréter et comprendre que nous étions des élus tièdes. Je voudrais rappeler la démarche participative sur ce projet.*

Concernant les options évoquées, elles ont fait l'objet d'un débat technique.

Nous avons débattu les options à la fois lors des jurys de concours, mais aussi dans le cadre d'un comité de pilotage. Comme vous avez pu le mesurer, nous avons rencontré quelques interrogations. Pour autant, par rapport aux éléments communiqués, par rapport à nos exigences et par rapport à des éléments objectifs, voici la décision que nous prenons en termes d'options que nous retenons sur ce projet-là. »

J-C. DARNE : *« Une précision sur les parallèles qui ont été faits avec le gymnase Équinoxe et le gymnase Mouton. Récupérer les eaux destinées aux toilettes n'a pas été simple. Il a fallu prendre de nombreuses précautions. Personne ne nous donne l'autorisation et c'est Monsieur le Maire qui a accepté de prendre cette responsabilité. Il est rappelé règlementairement qu'il ne faut pas que les jeunes puissent boire ces eaux de récupération. La gestion en sous-sol pour bien délimiter l'arrivée de ces eaux est assez compliquée. Cela n'a pas été simple sur le gymnase Équinoxe.*

Concernant l'installation des panneaux photovoltaïques sur le gymnase Mouton, une étude a été réalisée par le SIGERLY. Elle nous a amenés à refuser les panneaux photovoltaïques parce qu'un renfort de charpente conséquent devait être effectué nécessitant des travaux plus onéreux dès le départ. Le coût de reprise de l'électricité par ERDF s'est effondré en pleine étude. La surface n'était pas suffisante pour installer des panneaux photovoltaïques sur le gymnase Mouton ».

M. le MAIRE : « J'ai déjà répondu trois ou quatre fois à la question de l'eau. Que vous le vouliez ou non, Monsieur PANTAZIAN, je vous ai déjà donné la réponse. J'ai autorisé - et c'est sous ma seule responsabilité - pour le gymnase Équinoxe la récupération des eaux parce qu'il s'agit de collégiens et de lycéens. La façon dont vous l'avez présenté laissait planer un doute. Vous devez être plus informatif en disant : « Monsieur le Maire, vous nous avez dit que... », mais ne laissez pas planer un doute. Il faut choisir.

J'ai donc pris la responsabilité pour les lycéens, pensant qu'un lycéen n'irait pas boire dans les toilettes. Je vous ai expliqué aussi que pour une Maison de quartier qui accueillait des enfants de trois ans, je ne prenais pas la responsabilité d'utiliser la récupération des eaux de pluie. J'ai été assez ferme et je ne changerai pas de choix. C'est ma responsabilité de Maire qui est engagée. C'est aussi la responsabilité des animateurs et des parents. Je souhaitais faire cette mise au point, parce que la façon dont vous l'avez dit laissait penser que nous avions pris cette décision, mais que finalement nous n'avions pas bien réfléchi. J'ai réfléchi. L'Agence Régionale de Santé n'a jamais pris ses responsabilités sur ce sujet. Je les ai prises. J'assume. Quand on est élu, à un moment donné, il faut assumer ses responsabilités.

L'entrée développement durable que nous faisons sur la Ville n'est pas seulement une entrée énergie. C'est une entrée à la fois sociétale, sur la concertation, sur les économies d'énergie. C'est également une entrée économique. N'oubliez pas que le développement durable relève de ces trois piliers. Ramener le débat de l'action de la Ville à quelques mètres carrés de panneaux photovoltaïques... Je suis désolé, mais je suis en désaccord complet avec vous. Je crois que vous pouvez voter cette délibération puisqu'elle devrait dépendre des engagements que nous prenons. Depuis 2001, nous avons pris de nombreux engagements sur le développement durable de l'Agenda 21 : la récupération des eaux de pluie, les différentes concertations, l'évaluation des économies par rapport aux dépenses. Nous sommes dans cette dynamique. Nous avons changé tous les luminaires de la Ville, avons empêché d'aller dans l'égout les toitures de la Mairie, du Gymnase Mouton ... Votre conclusion est extraordinaire : « Cela dépendra de ce que vous direz dans l'Agenda 21. » Mais nous le faisons à chaque entrée. À partir du moment où nous sommes sur des coûts, nous regardons également l'investissement. Nous sommes gestionnaire des fonds publics.

Concernant les panneaux photovoltaïques, nous rencontrons des problématiques d'entretien, des problèmes de recyclage et de dégradation, des problèmes de coûts. Il faut renforcer la structure du panneau d'une manière assez significative, soit 50 000 € de supplément. Au-delà de l'implantation de ces panneaux photovoltaïques il y a des problèmes sur les superstructures qu'il faut également financer. Par conséquent, la rentabilité est un peu difficile.

Vous avez cité l'Équinoxe. Nous avons également travaillé sur ce dossier et nous avons réalisé un gymnase relativement exemplaire. D'ailleurs, vous y avez souscrit et vous avez même appuyé cette démarche. Je vous en remercie. Nous sommes bien aujourd'hui dans cette démarche d'Agenda 21. Au sein du groupe majoritaire, nous avons eu ce débat sur les panneaux photovoltaïques et la majorité a pensé que le rapport investissement, prix et rentabilité n'était pas suffisant, avec ou sans location. Le problème n'est pas le panneau en lui-même, mais tout ce qu'il y a derrière. Au bout de 10 ans, il faut changer les batteries et les cellules, soit 15 000 € de fonctionnement. Ce n'est pas aussi simple et aussi cartésien. Les batteries ne vont pas forcément dans le sens du développement durable. Nous avons fait un choix. Je veux bien donner des signaux de développement durable, mais il faut qu'ils soient valables et intéressants, en termes de développement durable. J'ai vu des poires bios sur le marché de Brignais, mais elles provenaient d'Argentine alors que nous en avons qui sont issues du développement durable sur notre plateau. Dans ce cadre-là, nous avons fait un choix qui est celui de privilégier un certain nombre d'options HQE dans un bâtiment qui nous coûte plus cher, en termes d'isolation, de double flux et de confort.

Concernant la chaudière, vous avez fait partie du jury et nous avons tenu cinq comités techniques. On sait bien que la chaudière bois n'a pas été retenue dès le départ parce qu'il faut une voie d'accès pour les poids-lourds et que les lieux ne s'y prêtaient pas. L'Allemagne n'a plus le nucléaire, mais ils remettent en marche les centrales à charbon. Ce n'est pas forcément mieux, en termes de réchauffement climatique. La chaudière bois produit aussi de la pollution et du réchauffement climatique. La Ville est engagée d'une façon déterminée et responsable avec des choix de gestion des élus parce que le développement durable n'est pas qu'un type de matériel. Aujourd'hui, c'est notre proposition pour la Maison de quartier. Sur l'ensemble des projets, nous avons quasiment une vue globale assez majoritaire et assez

simple. Nous vous proposons ce choix de ne pas retenir un certain nombre d'options et de retenir celles qui sont des cibles atteignables et responsables. »

G. PEREYRON : « Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas pour alourdir le débat, mais vous avez dit, à mon avis, certaines contrevérités. C'est ce qui me gêne le plus dans le débat.

Sur la question des panneaux photovoltaïques, le SIGERLY a fait une étude dans le cadre de la vente et le rachat de l'énergie. Dans ce cadre-là, il se pourrait que la rentabilité des panneaux photovoltaïques avec le niveau de rachat ne soit pas forcément très rentable. Nous sommes dans le cadre de la financiarisation. L'objectif principal d'une commune ou d'une collectivité est-il de produire de l'électricité pour la revendre à EDF ? Elle est payée par les usagers sur leurs factures, grâce à la taxe CSPE. Je ne pense pas que ce soit la solution.

Alain PANTAZIAN a dit que nous ne sommes pas pour la financiarisation. Pour autant, nous ne sommes pas contre le photovoltaïque et notamment le développement de la production d'électricité. D'autres possibilités existent. Nous avons demandé à ce que soit interpellé EDF ou ERDF comme pour le gymnase Mouton pour savoir s'ils étaient intéressés par les panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison de quartier pour produire de l'électricité pour EDF ou ERDF. Nous ne sommes plus dans le cadre de rachat. Il y aura un coût pour la Commune pour l'installation, mais l'exploitation, l'entretien et le recyclage ne sont plus de notre ressort. Nous ne sommes pas sur une rentabilité. C'est un choix politique.

Vous pouvez faire un deuxième choix politique : l'autoconsommation. On installe les panneaux photovoltaïques et on consomme sur place l'électricité produite, sans la revendre. Il est évident que nous aurons un coût supérieur de l'achat d'électricité à EDF au tarif régulé. Par exemple, c'est le choix effectué par l'Hôtel de Région. Ils ne revendent pas à EDF la production des panneaux photovoltaïques installés sur le toit, via l'obligation de rachat. L'obligation de rachat est en diminution en France, mais en Allemagne elle est encore plus diminuée parce que l'on a fait une bulle spéculative, qui n'aide pas à développer.

Dans votre délibération, vous dites que le bilan carbone est particulièrement négatif. On ne peut pas dire cela, sauf si on prend des panneaux chinois. C'est un choix. Nous ne sommes pas obligés de prendre des panneaux chinois. Prenons des panneaux BOSCH ou PHOTOWATT fabriqués en France. Après, il faut regarder les composants et leur provenance. S'il s'agit de silicium fabriqué dans la Maurienne, il est évident que le cercle est court. Le silicium fabriqué en France a un taux de CO2 très faible, étant donné qu'il est fabriqué avec l'électricité française taxée à un taux de CO2 très faible. S'il est fabriqué en Chine, il est évident qu'il sera plus élevé. Ce sont des choix politiques. On vous dit que c'est un élément important avec un coût qui n'est pas exorbitant et qui montre que l'on peut faire des choses. C'est la question posée. Si vous me dites que l'on ne met pas des panneaux photovoltaïques parce que l'on ne veut pas contribuer à alourdir les factures des usagers via la taxe CSPE parce que l'on va revendre l'électricité, cela me paraît intéressant, sauf que ce n'est pas ce dont nous parlons. On vous dit que l'on peut installer des panneaux photovoltaïques sur des installations communales. La question n'a pas été posée. On peut la poser. Je sais que dans le Midi, à des endroits plus ensoleillés, ils sont plutôt partie prenante. Je connais des communes qui ont fait de tels montages. C'est pourquoi je vous le dis. On aurait pu poser la question. Vous dites non. Après, la question est de savoir si on se met en autoconsommation. Après, on tranche. C'est une autre question. Dans vos délibérations, les arguments sont prêts pour évacuer la question du photovoltaïque. Comme le dit Alain PANTAZIAN, ils ne sont pas justes. Vous me ferez au moins le crédit de ne pas être un « pro-photovoltaïque » et un « anti-nucléaire » étant donné que dans tous les débats que je porte, je suis pour le mix énergétique. Au sein de mon groupe, nous ne sommes pas tous d'accord. La part importante du nucléaire en France ne me semble pas être une erreur. Ce n'est pas pour cette raison que je dis qu'il ne faut pas installer des panneaux photovoltaïques. Vous ne me ferez pas ce grief-là. C'est ce qui me gêne le plus dans vos délibérations.

Pour finir, le chauffage au gaz représente 44 % des chauffages en France, tertiaire et domestique. Le Gouvernement français, par son Président, vient de faire une déclaration sur la transition énergétique, en disant qu'il veut réduire la facture d'énergie de 36 Md€. Elle est d'environ 73 Md€. Sur les 73 Md€, il y a 52 Md€ de pétrole, 19 Md€ de gaz et 500 M€ d'uranium. Voilà la facture énergétique. Si vous voulez diminuer de 36 Md€, il va falloir consommer beaucoup moins de gaz et de pétrole. Si tout le monde se met à faire que des chaufferies gaz, je ne vois pas comment nous allons rentrer dans les coûts pour diminuer notre

emprise économique par rapport au gaz. Je ne suis pas très favorable à une chaudière 100 % gaz alors que l'on aurait pu faire une chaudière mixte gaz/bois, comme pour le gymnase Équinoxe, qui fonctionne assez bien et qui permet de développer le bois sur notre région. La filière bois est importante et crée de nombreux emplois. Il est vrai qu'il faut des camions, qui vont produire un peu de CO2. Il faut relativiser. On ne peut pas dire que les énergies renouvelables vont créer des emplois si on ne veut pas les développer en France. Je pense que c'est aussi notre responsabilité. Nous ne vous demandons pas obligatoirement de mettre une chaudière gaz/bois. Nous vous demandons un bilan sur la chaudière gaz/bois du gymnase Équinoxe, qui aurait pu nous aider à prendre nos décisions pour la Maison de quartier et savoir si nous pouvions utiliser le même type de chaudière. Si on n'a pas fait le bilan de la chaudière gaz/bois de l'Équinoxe, on ne peut pas en connaître les intérêts.

Même si beaucoup de points sont intéressants dans cette délibération par rapport à l'Agenda 21 que nous partageons largement, je pense que nous n'y sommes pas complètement. On aurait pu y travailler avant de prendre certaines décisions. »

M. le MAIRE : « Nous ne le serons pas complètement, mais nous le serons un peu. Sur le raisonnement, nous ne sommes pas dans une phase de consommation d'énergie avec des chaudières nouvelles. Même avec des équipements neufs, la Ville diminue sa consommation parce qu'elle isole mieux les bâtiments. C'est ce que nous avons entrepris pour Guilloux et pour Mouton. On ne peut pas dire que c'est simplement parce que l'on installe des nouvelles chaudières que l'on augmente le gaz. Au niveau du raisonnement ce n'est pas tout à fait vrai. Aujourd'hui, la plus grande part d'économie d'énergie que l'on peut faire est effectivement sur l'isolation, notamment dans les appartements. C'est la première piste d'économie et de diminution de l'empreinte écologique.

Sur le choix des matériaux, je ne peux pas encore choisir et imposer un fournisseur. Il y a les règles du code des marchés à ce niveau-là. On ne peut pas dire que l'on choisit du BOSCH ou autre. C'est difficilement faisable aujourd'hui. C'est aussi une des réalités à laquelle nous sommes confrontés. Nous avons ce même débat pour savoir si on fait travailler des locaux ou pas. Il y a des règles. Vous seriez à ma place, vous feriez la même chose.

Par ailleurs, vous n'avez pas évoqué les toitures végétalisées. C'est un moyen de diminuer la température globale. C'est pourquoi nous l'avons retenu. Quand on met des panneaux solaires, on enlève un peu de toiture végétalisée et on a un peu moins de développement durable en réchauffement climatique. On amène des camions qui fument un peu. Si on met tous ces éléments bout à bout, les équilibres ne sont pas si évidents et ce n'est pas si tranché que vous voulez bien le dire. Le débat a eu lieu et nous avons fait un choix. Rien n'empêchera de le modifier ultérieurement quand les choses seront plus abordables pour les panneaux solaires, plus nationales ou plus européennes. Nous pourrions faire des adaptations au système. Le débat a eu lieu. Vous avez eu un débat sur la part du nucléaire. Nous avons tranché en privilégiant un certain nombre de pistes et pas d'autres, qui ne nous semblaient pas rentables.

Concernant la location, les HCL avaient aussi un grand projet de couvrir un hangar dans la zone industrielle de la Mouche. Le secrétaire général adjoint était venu me voir, mais ils y ont finalement renoncé parce qu'ils ne s'en sortaient pas économiquement.

Le gymnase Mouton était déjà trop petit, mais là nous avons de faibles surfaces. Ce n'est pas l'hôtel de la Région. Nous avons fait d'autres choix d'économie d'énergie et de développement durable, mais pas celui-ci parce que nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Être élu, c'est aussi choisir et trancher. »

A. PANTAZIAN : « J'ai été ému par l'intervention de M. GUOUGUENI lorsque j'ai qualifié votre pratique de tiède et velléitaire. Elle ne s'adressait pas à lui parce que j'ai toujours salué la démarche participative et l'élaboration de cet équipement. Nous avons toujours travaillé en bonne intelligence. Ce n'est pas là-dessus. Je pense avoir suffisamment d'honnêteté intellectuelle pour ne pas faire de procès d'intention. Simplement, j'ai rappelé dans mon intervention les avancées dans diverses installations sur le plan de l'environnement. Je les ai citées moi-même. »

M. le MAIRE : « Vous avez assisté aux cinq comités de pilotage technique. Un certain nombre de réunions ont eu lieu et aujourd'hui vous sous-entendez découvrir le dossier. Nous savons

depuis le début qu'il n'y a pas de chaudière à bois. Il fallait dire dès le premier vote qu'il fallait une chaudière à bois, mais pas au dernier moment. »

A. PANTAZIAN : « Nous l'avons dit au moment où il y avait les quatre prétendants retenus... »

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Absention

Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Thierry MONNET

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2013

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2013-058 à 2013-085

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-058	Convention de mise à disposition des jardins sis 9 rue de l'égalité au profit de NATURAMA	Convention de mise à disposition de l'association NATURAMA, des jardins situés 9 rue de l'Égalité à Saint-Genis-Laval à titre gratuit jusqu'au 31 octobre 2016. Les terrains appartiennent au Grand Lyon qui autorise la Ville à sous-louer à l'association NATURAMA.
2013-059	Marché 13/19 Téléphonie mobile	Une consultation de type procédure adaptée a été lancée concernant la téléphonie mobile. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé au Maire de choisir la société SFR qui présente une offre plus avantageuse en terme de tarifs au regard des habitudes de consommations au sein de la collectivité.
2013-060	Marché n° 13/20 Nettoyage des bâtiments communaux	La marché de nettoyage des bâtiments communaux arrivant à son terme le 7 juillet 2013 et n'ayant pas été reconduit par la Ville, une nouvelle consultation a été lancée. Après l'analyse des offres présentées pour les trois lots, il est proposé de retenir la société GARIC comme attributaire du marché pour les lots 1 (nettoyage périodique de vitres et de moquettes) et 2 (entretien ménager de l'Espace culturel) et la société CONCEPT 3P pour le lot 3 (entretien ménager de la crèche les P'tits Mômes).
2013-061	Marché n° 13/18 Ravalement des façades du groupe scolaire Paul Frantz	Les façades du groupe scolaire Paul Frantz étant anciennes et vétustes, la Ville a souhaité lancer une consultation pour leur ravalement. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise ROLANDO POISSON comme attributaire du marché. NB : la tranche conditionnelle concerne les autres bâtiments publics du quartier et sera affermie en fonction du BP 2014.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-062	Marché n° 13/21 Entretien mécanique des véhicules communaux	L'accord-cadre relatif à l'entretien des véhicules communaux est arrivé à son terme le 7 juin 2013 et la Ville n'a pas souhaité reconduire les lots relatifs à l'entretien mécanique des véhicules. Aussi un nouveau marché a été relancé concernant ces prestations. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société AD RHONE comme attributaire de ce nouveau marché.
2013-063	Marché n° 13/22 Travaux cimetièrè	En raison de la nécessité de poursuivre l'aménagement de l'allée de l'extension du cimetière de la Ville et de paver les allées de ce dernier, un marché de travaux a été lancé. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société REGIL TP comme attributaire de ce marché.
2013-064	Accord-cadre n° AC/65 Conception de visuels et mises en page	L'accord-cadre relatif à la conception de visuels pour la Ville s'est terminé le 16 juin 2013. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. A l'issue de l'analyse des 8 offres remises, il est proposé de retenir 3 attributaires, à savoir la société KINEKA, Bruno GHIRINGHELLI et Hélène CARTELLI.
2013-065	Accord-cadre AC/42 Fournitures administratives Avenant de prolongation	Avenant de prolongation des lots 1 et 2 (petites fournitures administratives et papier) de l'accord-cadre AC/42 relatif aux fournitures administratives et ce jusqu'au 31 décembre 2013 dans l'attente du début d'exécution du groupement de commande relatif aux fournitures administratives le 1 ^{er} janvier 2014.
2013-066	Avenant de prolongation de l'accord-cadre AC/21AS Colis de fêtes de fin d'année pour les personnes âgées	Avenant de prolongation d'une année de l'accord-cadre relatif aux colis de Noël pour les personnes âgées.
2013-067	Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire du logement 16 rue Guilloux	Madame MUELLER, enseignante en langue étrangère dans les écoles l'année scolaire passée, a sollicité la Commune pour renouveler la convention de mise à disposition du logement situé 16 rue Guilloux à Saint-Genis-Laval pour la période du 1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014, moyennant un loyer mensuel de 550 € hors charges.
2013-068	Résiliation du marché n° 13/12 Maîtrise d'œuvre du poste de police municipale	En raison du coût proposé des travaux en nette augmentation par rapport au coût initialement envisagé, la Ville a décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre relatif au futur poste de police municipale situé au 36 rue Pierre Fourel après la phase de l'avant projet sommaire et de rémunérer le groupement BAZILE, attributaire du marché pour les prestations déjà réalisées.
2013-069	Marché N° 13/24 Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier relative à l'opération de construction de la nouvelle maison de quartier des Collonges	Conformément à la loi de maîtrise d'ouvrage public, un Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) est obligatoire dans le cadre de la construction de la Maison de quartier des Collonges. Aussi après analyse des offres, il est proposé de retenir la société MANAGEMENT INGENIERIE comme attributaire du marché n° 13/25 relatif à la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) de la Maison de quartier des Collonges.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-070	Ligne de trésorerie 2013	Par délibération 03.2010.018 en date du 15 mars 2010, le Conseil Municipal autorisait le Maire à réaliser par délégation une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 €. Afin d'assurer une gestion financière efficace, la Ville souhaite mettre en place une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel à court terme. La Banque Postale est le seul prêteur nous ayant proposé ce type de produit. Il est donc décidé de contracter auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie utilisable par tirages d'un montant maximum de 2 000 000 €.
2013-071	Garantie d'emprunt pour prêt PEX auprès de la CDC au profit d'ALLIADE HABITAT pour le rachat de 60 logements à Grand Lyon Habitat	Par délibération du 28 mai 2013, une garantie d'emprunt de 743 695,80 € était accordée à ALLIADE HABITAT sur un prêt CDC. Or une erreur matérielle a été commise par ALLIADE sur le taux actuariel annuel qui est celui du livret A augmenté de 60 points de base et non de 0,6 pdb. La présente décision corrige cette erreur matérielle.
2013-072	Marché n° 12/33 Réhabilitation des Gymnases Mouton Lot 1 : Démolition Lot 11 : Chauffage -Ventilation Avenant n° 1	Le marché de travaux 12/33 relatif à la réhabilitation des gymnases Guilloux a été attribué par délibération aux entreprises retenues le 14 janvier 2013. Les avenants présentés sont relatifs : - au lot 1 : démolition pour l'évacuation des fondations de la petite halle qui étaient beaucoup plus importantes que prévu, et pour un montant de 7 830 euros HT ; - au lot 11 : pour la mise en place d'une batterie de pré-chauffage permettant de chauffer l'air extérieur à 5°C pour éviter le gel de l'échangeur et ainsi de garantir une température minimale au sein du gymnase l'hiver, pour un montant de 1 151,96 € HT.
2013-073	Marché 13/11 Transformation d'un terrain de football sur le complexe de Beauregard : agrément d'un sous-traitant	Par délibération 05.2013.038, le marché relatif à la transformation d'un terrain de football sur le complexe de Beauregard a été attribué à l'entreprise GREEN STYLE pour un montant de 468 917,72 euros HT. Cette entreprise déclare un sous-traitant pour réaliser les clôtures, grillages et portillons de ce terrain de football pour un montant de 32 617,60 euros HT.
2013-074	Marché 13/17 Remplacement des stores du groupe scolaire Paul Frantz : avenant n° 1	Le marché 13/17 a été attribué par décision 2013-052 du 7 juin 2013 à l'entreprise ECOCHARD GIRARD pour un montant de 62 524 euros HT. Afin d'assurer une cohérence esthétique sur le site du groupe scolaire, la Commune a décidé de commander 11 stores supplémentaires qui n'avaient pas été prévus lors de la consultation. Cet ajout représente une plus-value de 2 732 euros HT, soit 4,38 % du montant initial du marché.
2013-075	Marché n° 13/25 Réhabilitation du Nymphée dans le Parc de Beauregard	Une consultation de type procédure adaptée a été lancée afin de permettre la réhabilitation du Nymphée dans le parc de Beauregard. Cette consultation comportait un lot maçonnerie et un lot ferronnerie. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises DELUERMOZ et MICHOLET comme attributaires du marché, respectivement pour les lots n°1 et 2 pour un montant total de 101 627,61 € HT.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-076	Marché 12/02 Mission de conseil et d'accompagnement pour la construction d'une Maison de quartier à vocation socio-éducative et d'éducation populaire du secteur des Collonges : affermissement de la tranche conditionnelle 2	<p>La mission d'accompagnement de la Ville pour la construction d'une Maison de quartier aux Collonges a été confiée à INITIAL CONSULTANT pour un montant global de 29 875,00 euros HT. Cette mission comporte trois étapes : une tranche ferme et deux conditionnelles. La première tranche conditionnelle relative à la proposition de scenarii a été affermie par décision 2012-073 le 10 juillet 2012. La présente décision affermit la deuxième tranche concernant l'accompagnement du maître d'ouvrage par rapport au maître d'œuvre (10 600 € HT).</p>
2013-077	Marché n° 13/26 Étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement intérieur de l'espace culturel - La Mouche	<p>Une consultation pour une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée pour repenser les espaces et moderniser l'aménagement intérieur afin de faire de La Mouche un véritable lieu de vie. A l'issue de l'analyse des offres et d'une négociation menée avec les candidats arrivés les trois premiers lors de cette dernière, il est proposé de retenir comme attributaire du marché la société CULTURE PARTAGÉE pour un montant total de 16 780 euros HT comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle de ce marché.</p>
2013-078	Marché n° 13/27 Réalisation d'un diagnostic organisationnel et préconisations pour la médiathèque	<p>Une consultation a été lancée en vue de la réalisation d'un diagnostic organisationnel et préconisations pour la médiathèque afin de mettre en adéquation les moyens humains au regard du projet de lecture publique. Après une première analyse des offres, les candidats arrivés les trois premiers au classement ont été reçus lors d'un entretien de négociation. A l'issue de l'analyse après négociations, il est proposé de retenir la société PUBLIC DG comme attributaire de ce marché pour un montant de 17 825 euros HT.</p>
2013-079	Convention logement sis 21 petite rue des Collonges	<p>Mademoiselle SYLVAIN, assistante éducative faisant partie du corps des professeurs des écoles, a sollicité la Commune pour une mise à disposition d'un logement situé 21 petite rue des Collonges à Saint-Genis-Laval pour une période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016, moyennant un loyer trimestriel de 1 561,47 euros.</p>
2013-081	Marché n° 13/28 Accompagnement dans une démarche concertée sur les rythmes éducatifs du 1^{er} degré	<p>En raison de la réforme des rythmes scolaires et dans le cadre de démarche formalisée par la ville de Saint-Genis-Laval pour le développement et la réorganisation des services mis en œuvre, et plus globalement la production d'un projet éducatif territorial (PEDT), il a été décidé de faire appel à un organisme pour l'accompagnement et la mise en œuvre du projet. Une consultation a donc été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le candidat PROJECT EDUCATION pour un montant de 12 100 euros HT pour la tranche ferme du marché avec possibilité d'un affermissement ultérieur de la tranche conditionnelle du marché pour un montant de 10 300 euros HT.</p>

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-082	Accord-cadre n° 66/01 et 02 Constitution d'un fonds de DVD pour la médiathèque	Une consultation pour la création d'un fonds de DVD pour la médiathèque a été lancée le 11 juillet 2013. Elle comprenait deux lots : l'un relatif au cinéma d'art et d'essai et patrimoine cinématographique (lot 1) et l'autre relatif aux généralités, à l'actualité et aux nouveautés cinématographiques (lot 2). A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir comme attributaire du marché l'entreprise COLADO pour le lot 1 et l'entreprise ADAV pour le lot 2.
2013-083	Marché n° 13/29 Sécurité et surveillance des manifestations	La ville de Saint-Genis-Laval fait appel régulièrement à des sociétés de sécurité et de surveillance pour ses manifestations culturelles, sportives, économiques et citoyennes. Aussi, au regard de la réglementation (tels les Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes), une consultation en ce sens a été lancée. A l'issue de l'analyse des trois offres remises, il est proposé de retenir la société CENTURIONS comme attributaire du marché n° 13/29.
2013-084	Marché 13/11 Transformation d'un terrain de football sur le complexe de Beauregard Avenant 1	Le marché 13/11 de transformation d'un terrain de football sur le complexe de Beauregard a été attribué par délibération 05.2013.038 du 3 juin 2013. Lors des travaux, il s'est non seulement avéré indispensable d'une part de changer une bonne partie des drains collecteurs de l'équipement et de mettre en place des projecteurs 2000 W plutôt que de changer des lampes comme prévu initialement et d'autre part, indispensable de changer une bonne partie des drains collecteurs de l'équipement en raison de leur détérioration, mais il est également apparu plus pertinent et moins onéreux de mettre aux normes les armoires de commandes en les conservant (option 6) plutôt que de les rénover entièrement. La deuxième rangée de pare-balls ne s'est finalement pas avérée nécessaire, Il est donc nécessaire de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise GREEN STYLE pour un montant en plus-value de 7 341,50 euros HT.
2013-085	Marché n° 13/30 Fournitures scolaires	Le marché des fournitures scolaires est arrivé à terme le 18 juillet dernier. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société DEVELAY comme attributaire du nouveau marché pour les deux lots (fournitures scolaires maternelles et élémentaires).

C. ALBERT-PERROT : « Concernant la N°068 : le budget affecté à ces travaux était de l'ordre de 350 000 €. À combien se montait le dépassement de ce budget par le groupement Bazile qui reçoit 3 473 € pour les prestations réalisées ? Une nouvelle estimation du coût de ces travaux de rénovation va-t-elle être faite ?

La N°077 : Peut-on avoir des précisions sur ce projet de modernisation de La Mouche ? L'espace bar déjà déplacé sera-t-il concerné, ainsi que les bureaux du PLIE et de la vidéosurveillance ?

La 084 : Quelle est la différence de puissance installée entre ces deux systèmes, nouveaux projecteurs et nouvelles ampoules, quelle est l'économie financière potentielle réalisée par cette substitution ? »

M. le MAIRE : « Concernant la maîtrise d'œuvre du poste de police municipale, l'architecte proposait un projet un peu dantesque avec un Hôtel de police et ce n'est pas ce que nous demandions. Le montant était de l'ordre de 700 000 €. L'estimation de la Ville reste d'actualité ou sera légèrement réévaluée. Nous restons sur le projet fixé à l'époque : la rénovation d'un bâtiment à usage de la police municipale. Nous relançons un concours d'architecture sur esquisse. Nous n'avons pas pu faire changer d'avis l'architecte. Il est toujours propriétaire de son projet.

Sur la question 077, concernant La Mouche, une étude de programmation doit prendre en compte tous les éléments que vous avez évoqués. Le fait générateur est ce que nous appelons l'individualisation de la Salle Gayet. Pour des raisons évidentes de sécurité, d'entrée, de fermeture de l'ensemble de l'espace, et de mise à disposition plus facile pour les associations, nous souhaitons que la Salle Gayet soit disponible de l'extérieur. Un certain nombre de réaménagements intérieurs sont nécessaires : l'installation de toilettes, la reconfiguration de l'espace public et de l'espace d'accueil. Nous avons certainement le seul théâtre ou cinéma où l'accueil et les bureaux se trouvent au fond d'un couloir à droite. Nous souhaitons obtenir un conseil pour reconfigurer les lieux. Il n'est pas nécessaire de changer le bar pour l'instant. Il s'agit surtout de reconfigurer la Salle Gayet, le hall d'accueil et les bureaux situés au-dessus. Le CSU (le Centre de Supervision) peut aussi aller au 36 rue Fourel. C'est une possibilité que nous examinerons. La décision n'est pas prise parce que l'étude nous dira ce que nous pouvons faire ou pas.

Concernant la puissance, nous demanderons au service technique. »

J-C. DARNE : « Concernant l'éclairage du terrain synthétique, il était prévu de changer les ampoules. Les projecteurs étant vieillissants, le changement d'ampoules permet d'obtenir juste ce qui est autorisé pour être homologué en lux au sol suivant la surface : 150 lux. Etant donné que ces projecteurs sont vieillissants, les ampoules vieillissent mal et la lumière n'est plus rendue comme elle le devrait. En changeant les projecteurs, nous avons eu une plus-value de 20 000 €. On était à 10 000 € pour changer les ampoules. On était à six projecteurs par mâts (24) et on sera à quatre projecteurs par mâts (16). Nous aurons une économie d'électricité de 300 € par an pour un fonctionnement de 400 heures. En général, nous fonctionnons beaucoup plus et l'économie devrait être un peu plus importante. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES -

4. ENVIRONNEMENT

Enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société PROFORM en vue d'exploiter, à titre de régularisation, des installations de traitement de surface et de travail mécanique des métaux - 4 à 8 route du Caillou à CHAPONOST

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul CLEMENT

La société PROFORM, située 4 à 8 route du Caillou à CHAPONOST (ZA des Sables), a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'exploiter, à titre de régularisation, des installations de traitement de surface et de travail mécanique des métaux.

La société PROFORM, qui compte 214 employés, est spécialisée dans la fabrication de raccords, de coudes, de tés, de réductions, de brides, de caps, de collets, de fonds, d'épingles, de serpentins et d'autres pièces spéciales, composants tubulaires, canalisations et tubulures complètes en acier inoxydable, alliages de nickel et titane.

Elle est implantée zone Ui, zone urbaine équipée à vocation économique, à dominante artisanale et industrielle et plus particulièrement dans le périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) d'ADG CAMPINGAZ qui est en cours de réalisation (phase de stratégie et de concertation). Dès lors, elle sera aussi, et au-delà de ce dossier, soumise aux prescriptions du PPRT, ce qui semblerait conduire cette société à s'interroger sur son implantation.

La société engage aujourd'hui sa **régularisation administrative** au regard :

- des augmentations de production de ses activités depuis 1998;

- des aménagements tels l'extension des bâtiments pour l'implantation d'une ligne de formage robotisée avec ses équipements périphériques et la réalisation de quais de chargement et déchargement pour l'accueil des véhicules de transport;
- des évolutions réglementaires apparues via notamment l'Arrêté Sectoriel relatif au Traitement de Surface du 30 juin 2006.

Le dossier de demande d'autorisation à titre de régularisation comprend notamment une étude d'impacts et une étude de dangers.

Les impacts de l'activité sur l'environnement et les mesures mises en place pour supprimer, limiter et compenser les inconvénients de l'installation :

- le climat : l'activité peut générer des gaz à effet de serre ou des substances appauvrissant la couche d'ozone. Pour cela, les installations de réfrigération sont entretenues régulièrement afin de réduire le risque de fuite de gaz réfrigérants. De plus, PROFORM dispose d'installations de combustion fixes qui se résument à des aérothermes et deux petites chaudières fonctionnant au gaz de ville et non au fuel domestique. Par ailleurs, la source d'énergie principale est l'électricité.
- le trafic routier : le transport routier (vers et depuis le site) ne concerne que des transports locaux et il n'existe pas pour ce type de transport d'alternative possible. Toutefois il apparaît que la proportion du trafic engendré par les activités de PROFORM sur la RD42 est de l'ordre de 2 % du trafic. Les livraisons et les expéditions sont exclusivement assurées sur les plages horaires de 7h00 à 12 h et de 13h à 16 h du lundi au jeudi et de 7h à 12 h le vendredi.
- les nuisances sonores : l'impact sonore engendré par l'activité de la société PROFORM est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.
- l'eau : les rejets aqueux d'effluents industriels sont limités à quelques mètres-cubes par an issus des rinçages après ressuage. Par ailleurs, le fonctionnement des installations de traitement de surface est en rejet zéro.
- les émissions atmosphériques : les rejets atmosphériques sont susceptibles de contenir des vapeurs acides et alcalines issues des bains de traitement, ainsi que des poussières métalliques et fumées de soudage issus des équipements de travail mécanique des métaux. Les mesures effectuées sur ces rejets sont conformes à la réglementation en vigueur mise à part pour une installation de découpe au plasma. Aussi le pétitionnaire précise qu'il prévoit le remplacement de cette machine par une technologie de découpe au laser afin de se mettre en conformité (**à échéance de 2 ans**).
- la gestion des déchets : les déchets font l'objet d'un tri et d'un suivi de leur élimination dans des conditions satisfaisantes.

L'étude des **dangers** concerne les risques suivants :

- l'**incendie** : l'entreprise a des moyens internes et externes de lutte contre l'incendie qui peuvent être mobilisés en période d'activité ou hors période d'activité.
 - A noter toutefois que le risque incendie peut être notamment provoqué par la foudre. Dans un rapport de 2011, un organisme de contrôle a ainsi préconisé soit la mise en place de protections, soit la réalisation d'une séparation coupe-feu 2 heures. PROFORM a réalisé une étude de faisabilité pour réaliser une telle modification. Toutefois, sa réalisation technique n'est pas envisagée avant **fin 2014** suite à des contraintes budgétaires.
 - De plus, PROFORM ne dispose actuellement pas du volume de rétention nécessaire des eaux d'extinction d'incendie sur son site. La société s'est engagée à se mettre en conformité **fin 2014** en réalisant des travaux permettant de canaliser l'eau pour l'envoyer se stocker dans le corps des bâtiments en sous-sol.
- le déversement accidentel de produit dangereux : des dispositifs de rétention permettent de faire face aux risques de pollutions accidentelles, ainsi que la présence de produits absorbants et des réserves de sables

- l'explosion liée à la présence de gaz naturel : des sécurités sont installées, le personnel est formé à la maintenance des installations et l'ensemble du dispositif est vérifié annuellement par un organisme agréé.

Les mesures proposées par le pétitionnaire pour la maîtrise des risques sont en adéquation avec les impacts identifiés.

Le comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) de l'entreprise a été consulté en amont du dépôt de ce dossier de demande d'autorisation. Il n'a formulé aucun commentaire.

Conformément à la législation en vigueur et notamment les articles L 512-2, R512-14 et R123-1 à R123-27 du code de l'environnement, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera pendant 30 jours du **16 septembre 2013 au 18 octobre 2013 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de CHAPONOST aux jours et heures d'ouverture du public et formuler des observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par lettre au commissaire enquêteur ou transmises par voie électronique à ddpp@rhone.gouv.fr

L'autorité environnementale (DREAL) a rendu son avis sur cette demande d'autorisation le 30 juillet 2013. Elle précise que le projet présente **peu d'enjeux environnementaux**.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Jean RIGAUD, ingénieur retraité, qui sera présent à la mairie de Chaponost, les mardi 17 septembre 2013 de 14h à 17h, mardi 24 septembre de 9h à 12h, mercredi 2 octobre, jeudi 10 octobre et vendredi 18 octobre de 14h30 à 17h30. Monsieur Maurice DELARCHE est désigné en qualité de suppléant.

Par ailleurs, un avis au public destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête est affiché dans les communes de CHAPONOST, BRIGNAIS, OULLINS et SAINT-GENIS-LAVAL. Cet affichage a lieu quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée dans les mairies précitées.

L'avis d'enquête ainsi que les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger figurant dans le dossier de demande d'autorisation seront publiés sur le site internet de la préfecture - www.rhone.gouv.fr - dans les mêmes conditions de délai que celles prévues ci-dessus.

Cette enquête sera également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Rhône et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera sur place les observations écrites ou orales consignées dans le procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, des observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur enverra au Préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations, ainsi que son rapport et ses conclusions motivées dans les trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Enfin, le dossier relatif à la demande, établi par les soins de la société PROFORM, vous est soumis pour avis.

G. PEREYRON : « Monsieur CLEMENT a apporté quelques réponses par rapport à nos interrogations. Les termes de la délibération amènent quelques commentaires. M. CLEMENT vient de dire qu'il n'y avait pas de danger potentiel d'incendie. Sur la délibération, il est indiqué : « L'étude de danger concerne les risques d'incendie dans l'entreprise ». Nous nous interrogeons sur cette phrase.

Deux commentaires sur cette délibération. Premièrement, on nous dit que le Comité d'hygiène et de sécurité de l'entreprise a été consulté en amont. Je viens de participer à un rapport émis et adopté par le Conseil économique, social, et environnemental régional sur la

prévention des risques naturels et industriels. On constate dans ce rapport que sur certains sites, les CHSCT se positionnent par rapport à la sécurité des biens, des emplois, des travailleurs et de l'environnement, mais pas par rapport aux salariés de leur entreprise. Bien souvent, sur certains sites se trouvent des entreprises sous-traitantes. Il y a 228 salariés de l'entreprise, mais la société emploie-t-elle sur le même site d'autres salariés d'entreprises sous-traitantes ? Dans ce cadre-là, aucun CHSCT ne les consulte sur le risque industriel.

J'attire votre attention en tant qu'élus pour savoir où nous mettons les pieds sur les risques industriels. Ce n'est pas pour dire que Jean-Paul CLEMENT n'a pas effectué correctement la visite, mais simplement pour dire qu'il faut veiller à ce côté-là. Nous nous en sommes aperçus sur le rapport que nous venons d'émettre. C'est un sujet que l'on rencontre souvent. Après, la DREAL a donné un avis favorable sur les enjeux environnementaux. Si elle a fait une étude importante sur cette question, il est évident, en tant que conseillers municipaux, que nous n'avons pas les capacités de réaliser la même analyse. Nous voterons la délibération.

Nous nous interrogeons sur un point. Il est indiqué : « Nous donnons un avis favorable sous réserve de la réalisation effective et la mise en conformité requise dans les délais énoncés. » Cela signifie que certains travaux restent à faire pour être en conformité. Nous sommes dans le cadre de la prévention des risques technologiques de Camping Gaz. Il faudrait veiller à ce que les contraintes apportées sur cette entreprise ne la découragent pas pour continuer à produire et qu'elle ne risque pas de faire du chantage pour délocaliser. En tant qu'élus, nous devons porter une attention particulière à cette question. Merci, Monsieur le Maire. »

M. le MAIRE : « En posant cette question, vous posez le problème du risque pénal et civil. Il s'agit d'un autre débat. C'est le problème du PPRT des installations dangereuses, notamment des règles relatives aux zones SEVESO.

Vous avez soulevé le problème des sous-traitants qui interviennent dans les entreprises et pas forcément dans des règles bien connues. Merci de ces contributions au débat. »

J-P. CLEMENT : « Il n'y a pas du tout de sous-traitance. Les matières premières arrivent dans l'entreprise et sont traitées dans différents domaines par les employés. C'est une entreprise en plein développement. Il y a déjà une différence entre le nombre d'employés figurant sur la délibération et ce qui a été annoncé par le PDG. Apparemment les salariés sont tous installés dans le secteur. Ils sont très satisfaits de travailler dans cette entreprise, qui a une production intéressante. Les deux tiers de la production sont à l'exportation.

Il y a des entreprises performantes, qui fabriquent français et qui exportent. »

M. le MAIRE : « Nous avons passé une enquête pour une entreprise saint-genoise dans la zone de la Mouche et qui faisait du traitement de surface. Nous avons même visité l'entreprise avec certains d'entre vous. C'est différent. Il s'agit de traitement de métaux. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

5. URBANISME

Révision du PLU -H. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : Monsieur Alain GONDET

Le dossier porte sur l'une des étapes de la procédure de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Communauté urbaine de Lyon qui devrait être approuvé fin 2016. Il s'agit du débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU-H à l'échelle du Grand Lyon.

Le document préparatoire joint à la présente délibération qui constitue une communication au conseil doit permettre à ses membres de débattre sur les orientations politiques

élaborées avec les communes, l'Etat et les personnes publiques associées, à l'échelle de l'agglomération, sans entrer dans les déclinaisons territoriales, ni dans les détails techniques du règlement ou du zonage et de pouvoir émettre leurs observations avant que ne soit présenté le projet de PLU-H qui sera soumis à enquête publique (règlement et zonage notamment).

Un PADD décliné pour notre territoire devra être élaboré en 2014 au regard de ce PADD communautaire et sera aussi soumis au débat du Conseil municipal.

Concernant le PADD communautaire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, ont été définis par délibération n° 2012-2934 du Conseil du 16 avril 2012, en application des articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme.

2 éléments majeurs ont conduit à la mise en révision du PLU en vigueur :

- la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) du 12 juillet 2010,
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010.

La révision du PLU-H est élaborée avec les Communes, l'Etat et les personnes publiques associées. Les Communes par le biais des services ont été successivement invitées à participer à plusieurs échanges relatifs à une première approche territoriale des enjeux de la révision, puis aux premiers contours du projet à l'échelle des bassins de vie et de la commune. Par ailleurs, l'Etat a communiqué à la Communauté urbaine de Lyon un porter à connaissance relatif à la révision du PLU-H en date du 31 octobre 2012.

De plus un dossier de concertation et des documents intitulés "Info PLU-H" ont été mis régulièrement à disposition du public au sein des collectivités territoriales du Grand Lyon et par le biais du site internet de la Communauté Urbaine de Lyon permettant de consigner les observations. Une concertation avec les instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat (bailleurs, promoteurs, constructeurs, aménageurs, commercialisateurs, architectes, paysagistes, etc.) est mise en place depuis le 1^{er} octobre 2012 par le Grand Lyon.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (le PADD)

Le PADD constitue un véritable projet qui permet d'intégrer les enjeux du développement durable et de fédérer les différentes démarches sectorielles (déplacement, habitat commerce, risques etc...) devant ainsi permettre de dégager les grandes orientations constitutives du PLU.

Le PADD donne le cadre dans lequel le PLU pourra ensuite s'élaborer, se modifier et se réviser. Par exemple, les modifications du PLU devront être faites en respectant les orientations du PADD. C'est pourquoi le PADD reste au niveau d'orientations stratégiques. Il vient se positionner en amont du « règlement » et du « plan de zonage ».

Les orientations générales du PADD du PLU-H ont été débattues, conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, lors du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 24 juin 2013.

Il convient donc au Conseil municipal de débattre des orientations générales du PADD du PLU-H, conformément aux dispositions de l'article L 123-18 du code de l'urbanisme.

Il s'appuie sur le PLU actuel qui avait fait l'objet d'une très large concertation. Par ailleurs, il intègre aussi les orientations du SCOT, du PLH et donc en constitue une synthèse.

Les orientations générales du PADD du PLU-H aujourd'hui soumises à débat :

Il présente le diagnostic du territoire du grand lyon en listant les enjeux majeurs ainsi que les pistes de réflexion qui s'imposent à la collectivité et présente également le projet global d'agglomération organisé autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable,
- le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,

- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,
- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Au-delà de la concertation sur ce PADD communautaire, Saint-Genis-Laval élaborera son PADD territorialisé en 2014 et procèdera comme en 2005, à une consultation des habitants par le biais de réunions publiques sectorisées en 2014.

Il reprendra et déclinera ces quatre axes pour la Commune.

Ainsi - à titre d'exemple et sans que cela soit exhaustif - cela pourra se traduire sur chacune des thématiques comme suit :

1 - Se développer en répondant aux objectifs de rayonnement métropolitain

- Inscription du site du vallon des hôpitaux aux deux échelles : ambition métropolitaine avec l'arrivée du métro et de l'anneau des sciences et articulation avec le territoire. Ce site participe déjà à l'attractivité de la ville de Saint-Genis-Laval dans l'agglomération.

Le PLU-H va accompagner l'évolution et le renforcement du site universitaire Campus Charles Mérieux identifié par le SDU (schéma de développement universitaire) en permettant le développement économique en complémentarité avec le centre hospitalier dans le domaine de la santé et de la recherche et le développement résidentiel en offrant du logement diversifié notamment du logement étudiant.

2 - Se développer pour répondre aux objectifs économiques

- La zone d'activité de la Mouche a été retenue en qualité de site pilote expérimental dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises (SAE) qui décline les orientations de la stratégie économique sur le territoire du Grand Lyon afin d'offrir des solutions foncières et immobilières adaptées aux entreprises qui souhaitent s'implanter et se développer sur l'agglomération.

Le PLU-H relayera les principes posés en permettant le maintien et le développement des activités économiques de cette zone d'activité tout comme celle du Favier pour laquelle une requalification sera travaillée.

- Maintien d'une agriculture dynamique sur le plateau des Barolles et préservation de sa vocation agricole (protégé au titre du SCOT et des PENAP).

3 - Se développer pour répondre aux besoins en logement

- Maintenir les équilibres collectifs / individuels et accession / location tels qu'ils existent sur le territoire.

4 - Se développer en répondant aux objectifs environnementaux

- S'appuyer sur la richesse environnementale de notre territoire pour continuer à offrir un cadre de vie et une qualité de vie pour les habitants;
- Préserver et mettre en valeur les zones agricoles, les zones naturelles et pénétrantes vertes;
- Favoriser les mobilités en modes doux et en transports en commun.

Vu ledit dossier ;

Vu ledit document préparatoire joint à la présente délibération;

Vu les articles L 123-9 et L 123-18 du code de l'urbanisme;

M. le MAIRE : « *Quelques mots d'introduction. Ce n'est pas nouveau, puisque nous avons déjà discuté d'un certain nombre de ces éléments lors du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Je rappelle que la révision de l'ancien PLU est rendue nécessaire par le SCOT. En même temps, différents objectifs sont déjà identifiés et mis en œuvre par le Grand Lyon (requalification de zones d'activité, diversification des entreprises et des emplois). On avait déjà toutefois une base de travail importante avec une révision au niveau du SCOT relativement pertinente et qui avait fait l'objet de débats. L'application locale du PADD se fera avec la même volonté de concertation des Saint-Genois que celle de 2005. Nous le ferons de façon ouverte, après les élections. Ainsi, le débat sera serein entre les uns et les autres. Chacun pourra apporter ses idées. Nous avons un peu de temps, car la révision finale du PLU est en 2016. Nous n'allons pas nous précipiter. Cela permettra de nourrir la réflexion au sein des différents groupes de travail et réunions de concertation.* »

E. FILLOT : « Quel est l'équilibre entre le collectif individuel, l'accession et la location dans ce nouveau PLU ? Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce projet. Après, il faudra apporter quelques précisions lors des prochaines réunions. »

T. MONNET : « Ce document est intéressant et on ne peut qu'être d'accord sur les orientations déclinées dans certains domaines. Comme il s'agit d'un document qui reprend tout un ensemble de généralités et de points qui ont déjà été vus par le biais du SCOT et autres, nous voulons faire une intervention, qui reste également générale sur le sentiment que l'on peut avoir après la lecture de ce document. »

G. PEREYRON : « Nous avons attentivement lu la présentation et les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la révision du PLU-H de la Communauté Urbaine de Lyon, dossier qui nous a été communiqué par vos services.

Comme le souligne le document, téléchargeable sur le site Internet du Grand Lyon, la révision met en œuvre ses ambitions au travers de quatre défis qui s'articulent les uns avec les autres.

Le premier annonce la couleur et nous propulse déjà dans le cadre de la future métropole lyonnaise que M. COLLOMB et M. MERCIER nous ont tricoté au coin du feu en nous épargnant un déplacement jusqu'à l'isoloir et une expression contradictoire sur le texte de loi en cours d'élaboration. Le premier défi est donc de développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable. Si nous avons eu du mal à comprendre l'emploi du qualificatif responsable, nous avons très bien compris le sens de la dernière phrase de la première colonne de l'introduction du document, page 4, et qui dit : « Le SCOT fait le choix d'un développement intense et équilibré, pour cela il accompagne l'essor d'une économie d'excellence pour mieux positionner l'agglomération dans la concurrence entre métropoles ».

Ainsi, le décor est planté, la métropole lyonnaise s'inscrira dans un contexte concurrentiel avec les autres et nous imaginons déjà les stratégies qui seront employées pour attirer à soi ce qui pourrait être maintenu ou disposé ailleurs au niveau régional. Il n'y a qu'à prendre pour exemple l'Europe et ses joutes nationalistes pour se rendre compte des dégâts qu'une telle concurrence entre métropoles apporterait au niveau local et national. Le même paragraphe quantifie « des objectifs ambitieux en matière d'accueil résidentiel » et en page 5, l'ambition du Grand Lyon est clairement exprimée : « Le PLU-H est un outil pour créer les conditions foncières, immobilières et d'accessibilité pour l'accueil des entreprises dont les besoins sont diversifiés. La réponse à ces enjeux est à penser dans le cadre plus large d'un fonctionnement métropolitain, support de rayonnement international. »

Les ambitions de cette métropole ne risquent-elles pas de nuire aux équilibres départementaux et régionaux en matière d'emploi, de population, de développement ? Ces mêmes ambitions ne risquent-elles pas d'engendrer des problèmes d'insécurité, de concentration humaine dans l'hyper centre ? Quelle sera la place, le rôle et les moyens de la région, dans ce contexte métropolitain ?

Le deuxième défi est économique, afin de soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois.

Le troisième défi est celui de la solidarité, de développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée, pour répondre aux besoins de logements de tous ses habitants. Le résumé du livre semble alléchant, mais une fois l'introduction passée les chapitres risquent d'avoir du mal à s'enchaîner, car s'il semble être facile d'attirer une population fascinée par les néons, qu'en sera-t-il des 150 000 logements à construire et de l'application des moyens à mettre en œuvre pour faciliter leur construction à des coûts abordables, comme la mobilisation du foncier, afin de répondre aux objectifs législatifs qui portent à 25 % la part minimum de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants. La conclusion de cette histoire, sans une forte volonté politique de tous les décideurs, risque d'être du déjà lue !

Enfin, le dernier défi est environnemental, car il doit répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants. Après nous avoir signifié que le bonheur, l'épanouissement et l'équilibre de l'être humain passaient nécessairement par l'envie de goûter aux joies de la concurrence à tous crins, de

la concentration humaine, de l'accroissement des richesses, on nous explique sans rire, et sans cause à effet, que « le PLU-H s'inscrit aujourd'hui dans un contexte où les enjeux environnementaux et de santé deviennent de plus en plus prégnants. Urgence climatique, transition énergétique, amélioration de la qualité de l'air, préservation des ressources des milieux naturels et de la biodiversité constituent des impératifs du projet de territoire. Mais cessons là ces « maldisances » de mauvais aloi, le sujet est trop sérieux pour le balayer de quelques phrases à l'emporte-pièce. Nous trouverons l'occasion d'en débattre lors des prochaines réunions publiques que l'on nous promet en 2014 et qui concerneront l'élaboration du PADD saint-geinois.

Concernant la multitude de plans d'urbanisme qui fleurissent et se superposent, nous nous plaignons, parfois à juste titre, de l'empilement des collectivités et des compétences. Mais avec nos SCOT, nos PLU, nos PLU-H, nos PADD et le Schéma Régional Climat Air Energie, le CDAGE, le SRADDT, etc., qui sait quel plan ou schéma doit intégrer l'un ou l'autre et que contient exactement de manière différente chaque plan ? Ne serait-il pas utile de rassembler sur un minimum de documents d'urbanisme le maximum de ceux qui existent pour une question de visibilité, de cohérence et de compréhension ? Nous ne doutons pas qu'en 2015, nous nous donnerons rendez-vous pour débattre, dans le cadre de la future métropole lyonnaise, du PLU-S (Plan Local d'Urbanisme et du Social). »

M. MILLET : « Vous parlez de la métropole, mais nous n'en connaissons pas encore l'organisation. Nous avons eu l'occasion d'assister à des réunions. Il y a une ambition et une volonté d'organisation. Il faut aussi faire confiance aux élus qui vont organiser la métropole.

Vous avez évoqué la problématique du logement. Je suis plutôt optimiste par rapport à cet aspect-là. En effet, au niveau du Grand Lyon, nous sommes exemplaires sur le logement par rapport aux autres territoires français. L'addition de forces au sein d'une Communauté de Communes peut fonctionner, notamment par rapport aux politiques qui viennent d'être développées avec le Plan 3A pour favoriser l'accession à la propriété. Ce sont des thématiques sur lesquelles la métropole sera vigilante. Elle pourra aussi se servir de toute l'expérience précédente au niveau du Grand Lyon, notamment les projets de rénovation urbaine et toute la politique que le Grand Lyon a menée par rapport au logement. Comme le faisait remarquer M. GUOUGUENI, on peut démultiplier la politique ambitieuse du logement au niveau de la cohésion sociale. On est plus fort à plusieurs. On a aussi davantage de regards différents. On a peut-être aussi plus de débats, mais c'est ce qui fait avancer le monde et les collectivités. »

G. PEREYRON : « J'entends bien. D'abord, la métropole lyonnaise ce n'est plus le Grand Lyon. Il a fallu une loi spécifique pour Lyon. Trois métropoles étaient prévues en France : Lille, Marseille et Lyon. Les deux autres Maires n'ont pas voulu de cette loi-là. Il y a eu une loi spécifique et Gérard COLLOMB a poussé énormément pour obtenir cette loi. Nous ne sommes plus dans le cas de la Communauté Urbaine de Lyon qui, je vous l'accorde, dans ce cadre-là ne pose pas les mêmes problèmes et a fait avancer certains sujets. La métropolisation n'a plus les mêmes enjeux.

Quand vous parlez de faire confiance aux élus, je veux bien, mais de quel droit quelques élus vont-ils décider d'un changement de structure du département du Rhône et de l'agglomération lyonnaise ? La population aurait pu être informée et consultée sur cette question. Je vous rappelle le référendum qui a eu lieu en Alsace. Certains élus avaient fait certaines demandes, mais ils ont été désavoués par la population. À un moment donné, il faut éclairer la population sur les enjeux. L'enjeu de la métropole a été évoqué dans notre intervention et répété au travers des slides. Il s'agit de la concurrence entre les métropoles. Nous ne sommes plus sur l'aménagement équilibré du territoire en région Rhône-Alpes et en France. Nous sommes sur la concurrence entre les métropoles. Et là européenne. Vous verrez que cela va créer des dégâts sur la région. Peut-être pas pour ceux qui auront la chance de vivre dans la métropole de l'Est, mais pour ceux qui habitent en dehors de la métropole. On le constate déjà par l'aménagement du territoire qui pour les industriels pose des questions, par exemple pour l'accessibilité à la fibre optique ou à certains réseaux. Ils sont obligés de quitter les territoires ruraux pour venir dans les grandes métropoles où ils peuvent l'obtenir. C'est au détriment de l'aménagement du territoire.

À un moment donné, il faut savoir si on veut un équilibre et de la vie dans le monde rural ou qu'il devienne un désert. Nous ne pouvons pas considérer que le budget de la métropole soit

supérieur à celui de la région Rhône-Alpes. C'est une question fondamentale. Ce n'est pas l'enjeu de la délibération, mais elle rentre dedans. C'est pourquoi j'attire votre attention sur cette question-là. Il est nécessaire de réfléchir et de ne pas être un béni-oui-oui, qui fera confiance aux élus. Nous coupons les enjeux politiques parce que de tous bords, des personnes se lèvent en disant que certaines choses ne peuvent pas aller pour la métropole. On le voit bien actuellement. Malheureusement, notre agglomération saint-genoise dans le cadre de la métropole ne sera plus qu'une mairie d'arrondissement et là on peut s'interroger sur le rôle des élus de proximité. »

M. GUOUGUENI : « Vous évoquez la question du Grand Lyon et en visibilité la métropole. Il n'empêche que l'on peut partager le constat que sur différentes thématiques, le Grand Lyon est pilote et exemplaire. Nous avons évoqué la cohésion sociale. Monsieur le Maire a reçu récemment le nouveau Préfet délégué à l'égalité des chances et il venait d'un autre territoire, notamment la Région Parisienne. Il s'est aperçu du fossé pouvant exister sur cette dynamique-là. C'est un premier constat. Or c'est parti d'une volonté politique de quelques élus. Nous leur avons fait confiance sans remettre en cause le mécanisme des démocraties en termes de représentativité. Je rappelle que la problématique à Marseille et à Paris n'est pas la même qu'à Lyon dans le cadre de la rénovation urbaine, de la cohésion sociale, et en termes de maillage du territoire sur les transports et autres.

Ensuite, vous évoquez la question concurrentielle entre le monde rural et le monde urbain. Vous parliez de la fibre optique et des équipements automobiles. Il faut savoir que la majorité des équipements automobiles avec leurs compétences et leur savoir-faire se situent dans des environnements complètement ruraux. Ils ne sont pas en centre-ville. Ils sont dans une dynamique. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils remettent en cause la dimension de la métropole. Ils l'intègrent comme une plus-value qui leur permettra d'avoir une force démultipliée par rapport à cette question-là. »

M. MILLET : « Je rebondis par rapport à ce que vous avez évoqué. Je prends un exemple très précis, celui du social, dont je m'occupe. On a à la fois sur le territoire, le Conseil général et la Ville. On se rend compte qu'il y a parfois des télescopages en termes de compétences. Une clarification de qui fait quoi est nécessaire. Sur certains territoires, il y a une surprotection de certains individus et de l'autre côté un désert. La séparation pour certaines compétences est complètement nécessaire. La métropole, c'est aussi cela. Les moyens ne sont pas exponentiels. La rationalisation est un mot qui parfois fait peur, mais c'est aussi se dire que l'on va mieux organiser pour mieux mailler. Les petites communes du Département seront peut-être mieux couvertes par cette organisation. »

M. le MAIRE : « J'ai trouvé votre groupe extrêmement pessimiste. »

M. le MAIRE : « Il faudrait remettre les choses dans leur juste contenu et dans la juste expression. Sur la métropole, il s'agit simplement de rassembler et de créer une nouvelle collectivité territoriale qui rassemble les compétences du Département avec celles du Grand Lyon. C'est ce qui est écrit dans la loi. J'ai même entendu dire sur un autre sujet à l'Assemblée que l'on va assassiner nos communes. Nous ne sommes pas dans cette considération-là aujourd'hui. Nous sommes simplement en train d'optimiser et d'avoir de meilleures synergies entre les différents services et les différentes interventions des uns et des autres. J'ai la chance de participer à différents groupes de travail sur la métropole entre le Grand Lyon et le département du Rhône et nous travaillons au diagnostic de l'offre sur le territoire pour une optimisation.

À Saint-Genis-Laval, regardez les problèmes que peut poser à nos services la voirie de l'avenue Clémenceau qui dépend du Conseil Général. Je ne prendrai que cet exemple-là. Regardez les problèmes des transports en commun simplement avec ce qui s'est passé pour la réorganisation dans le département du Rhône. Regardez les problèmes posés entre à la fois la production de logements aidés et en même temps les gestions humaines de ces personnes. Il y a l'urbain, mais aussi l'humain.

Aujourd'hui, il est intéressant de coordonner les deux et de rassembler. On ne parle pas de nouvelles compétences. On parle de compétences existantes qui sont reprises dans une nouvelle collectivité. Aujourd'hui, il reste à écrire ce que voudront faire les Maires en 2015 de la loi. Les Maires ne vont pas se faire « hara-kiri » non plus. L'optimisation, la synergie des services et l'économie dans la gestion à la fois de l'impôt et l'efficacité sur le terrain me paraît une bonne chose. Nous verrons en 2015 quand la page sera à écrire sur les

compétences. Aujourd'hui, nous les connaissons. Nous n'allons pas les changer. Personne n'a dit que nous allions les changer. Après, ce sera une concertation entre les élus.

Vous dites que les élus vont être plus forts dans la région et par rapport à la Région.. Nous n'avons pas attendu la métropole. Je participe aussi au pôle métropolitain. Il y a néanmoins des cohérences. On travaille avec Grenoble, Saint-Etienne, et des personnes qui ont des sensibilités politiques différentes. Nous sommes en train de travailler avec la CAPI sur des projets culturels, de développement économique, sur des projets de transport. On voit bien que la synergie au niveau de cette région, dont vous parlez, entre des agglomérations qui ne sont pas des métropoles, mais de grosses agglomérations avec des activités économiques, se fait indépendamment de la décision de deux élus (M.COLLOMB et MERCIER), telle que vous avez bien voulu la caricaturer, parce que ce n'est pas tout à fait comme cela que les choses se sont passées.

Nous sommes plutôt dans cette dynamique de travailler en commun et en transversalité, d'avoir de petites lignes de transport sur une aire métropolitaine et pas seulement en métropole. La métropole est une organisation différente du territoire. Aujourd'hui, le canton dans Lyon n'a aucune raison physique d'être d'une rue à l'autre. Dans les milieux ruraux, sans être péjoratif, c'est un moyen de réguler et de répartir à la fois des subventions et des organisations au niveau d'un département. Cela peut être intéressant pour les Monts du Lyonnais ou le Beaujolais.

On voit bien que les élus ne sont pas si irresponsables que vous le dites et ils ne sont pas que deux. Nous sommes dans cette problématique de travailler ensemble et d'avoir des synergies, parce qu'il faut bien répondre aux contraintes économiques.

Sur la concurrence avec l'Europe, les villes sont bien sûr en concurrence. L'agglomération lyonnaise vient de rentrer dans le top ten des investissements européens et mondiaux. Il y a de la recherche, des facultés, un cadre de vie agréable. Ce sont des retombées économiques pour les Rhône-alpins et pour la France entière. Quand les gens s'installent à Lyon au lieu de Milan ou Francfort, c'est bénéfique pour la France. Il ne faut pas avoir cette vue restrictive de dire que les métropoles c'est la mauvaise concurrence. La concurrence peut être intéressante. Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans cette logique. Nous avons des investissements européens ou américains à Lyon et je préfère qu'ils viennent à Lyon plutôt qu'à Francfort ou à Londres. Ce sera très bien au niveau des retombées économiques.

Sur les territoires, vous avez raison, mais aujourd'hui on sait que 85 % de la population vit dans ces zones urbaines et périurbaines. C'est le résultat de 100 ans de déplacements. Il faut bien arriver à organiser notre territoire, à la fois en transport en commun et en méthodes de soin. Nous n'allons pas remettre de force les gens dans les campagnes. À un moment donné, il faut bien voir la situation où nous sommes. Au contraire, la métropole est un élément positif.

Je rebondis sur les propos de Marylène MILLET. En France, il n'y a plus que deux métropoles qui tirent l'économie : l'agglomération parisienne et l'agglomération lyonnaise. Il est vrai que les élus dans le Rhône, quelle que soit leur tendance, ont pris l'habitude de travailler ensemble avec les différentes administrations. Il y a une vraie synergie et tout le monde le reconnaît. L'Aide à la pierre en a été le plus bel exemple. C'est la première région où l'Aide à la pierre a été déléguée avec une responsabilité collective. L'État, les collectivités, la Région, le Département, tout le monde s'y est mis. Ce n'est pas le seul cas. Il y a par exemple le Schéma d'accueil des gens du voyage. C'était une loi. Dans le département du Rhône, nous sommes à 95 % de réalisation. Nous sommes le seul département en France, parce que les élus du département ont su aussi créer des aires de grand passage. Il en manque encore quelques-unes. Dans nos agglomérations, même ici à l'unanimité, nous avons su porter l'habitat sédentaire et des gens du voyage parce que nous avons l'habitude de travailler ensemble. C'est cette dynamique-là qui est illustrée dans la métropole. Nous avons le sentiment, aujourd'hui, que nous ne pouvons plus fonctionner avec le Département tel qu'il existe. La Métropole, je la vois comme un élément positif et moteur qui, je l'espère, va nous permettre de faire une économie de moyens. Nous aurons l'occasion en 2015 d'avoir ces débats. C'est une obligation de la loi. Si vous la lisez bien, Monsieur PEREYRON, Monsieur MONNET, des étapes sont obligatoires : la conférence territoriale, le plan de développement. »

G. PEREYRON : « Si nous parlons d'une loi, c'est que nous l'avons lue et nous avons même apporté des amendements. »

M. le MAIRE : « Parlez des étapes qui existent, mais ne dites pas que nous allons enlever des perspectives aux communes. Aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. Finalement, j'entends bien ces discours. Il faut faire mieux. Il faut faire plus, mais il ne faut rien changer. Il faut apporter des changements. Aujourd'hui, il faut faire évoluer nos structures. L'immobilisme n'est pas une solution. Beaucoup d'élus de toutes sensibilités avancent dans le même sens que nous. Nous sommes en période d'élections, alors évidemment on entend des discours excessifs. Je ne parle pas de vous en l'occurrence. Les élus sont davantage dans cette dynamique-là avec des sensibilités différentes. Je le prends comme une chance. J'espère bien qu'au niveau de Saint-Genis-Laval nous pourrions peut-être en construire et en écrire une page. J'espère que nous le ferons ensemble.

On voit se dessiner cette métropole dans le PLU-H. Métropole n'est pas un mot qui doit faire peur. C'est simplement une ville qui est organisée différemment.

Il y a un problème que vous n'avez pas évoqué mais qui me semble important. Comment déclinera-t-on l'ensemble des services au niveau des territoires des différentes communes ? Cela reste à écrire, Monsieur PANTAZIAN. Aujourd'hui, nous ne savons pas encore si nous allons nous appuyer sur les Maisons du Département du Rhône ou toute autre structure. Va-t-on décentraliser les opérations d'ordures ménagères ou de voirie ? C'est ce qui reste à écrire en dehors des compétences. Nous le verrons ensemble. Nous verrons en 2020 le mode d'élection. Est-ce que ce sera un suffrage universel direct ou indirect ? Nous ne sommes pas encore en 2014 et nous n'avons pas fait la métropole.

Je voulais vous apporter un peu d'optimisme, car il y a quand même des sujets qui avancent et des éléments positifs. Nous avons derrière nous l'expérience du Grand Lyon qui fonctionne bien dans son action et ses territoires. Il respecte les communes. Nous ne sommes pas pénalisés dans notre activité. C'est important de le dire et de donner un versus un peu plus optimiste parce que nous allons de l'avant. Je voulais vous faire part de ma vue plus positive que la vôtre. »

G. PEREYRON : « Je pense que vous avez fait une petite erreur dans les chiffres. La perspective dans le monde est que 85 % à 90 % de la population vive dans les grandes métropoles. Actuellement, nous n'y sommes pas encore. Cette question-là est essentielle et fondamentale sur le développement durable, sur la question d'émission de gaz à effet de serre, et sur le réchauffement climatique. Si on pense que le fait de faire venir tout le monde uniquement sur des territoires plus petits est la solution pour répondre aux enjeux climatiques, nous nous trompons. On voit ce qui se passe en Chine où on est en train de construire des immeubles énormes pour mettre plus de population, de bureaux, etc. Quand on lit certains passages de la métropole, notamment la question de la concurrence, il n'y a pas 50 métropoles en France qui pourrait avoir le label « métropole européenne ». Il y a Lyon et Marseille. »

Concernant Lille, la Mairie n'a pas voulu entrer dans ce système de concurrence. Il faudra faire très attention, Monsieur le Maire, parce que la métropole dépendra aussi de la majorité de la métropole. Quel enjeu et quel pouvoir veulent les élus de la majorité ? Il ne faut pas non plus minimiser que cette collectivité locale aura un budget supérieur à la région Rhône-Alpes. Il y aura des prérogatives différentes. »

M. le MAIRE : « Ce ne sont pas les mêmes compétences. Ce n'est pas un problème ! »

G. PEREYRON : « Quand je vois que la région Rhône-Alpes se déplace à Shanghai pour travailler avec les Chinois sur certains sujets et que 15 jours après une délégation de la Communauté Urbaine de Lyon s'y rend aussi, cela me pose un problème. Pourquoi Gérard COLLOMB n'y va-t-il pas avec la Région ? Parce que c'est le fonctionnement. C'est le Président de la Région qui est le référent pour les Chinois. Comme Gérard COLLOMB n'aime pas être le second, il y va après. Si on croit que l'on fait des économies d'énergie... On voit bien les enjeux d'égo. Il y aura des enjeux d'égo et les citoyens y seront moins. »

M. le MAIRE : « C'est ce qui a freiné à Lille et Marseille. Monsieur PEREYRON, j'entends et je vous prendrai comme conseiller en 2015 pour écrire la page de la métropole, si vous voulez bien me conseiller !

Une précision : vous avez dit que nous promettons des réunions publiques, mais nous aurons des réunions publiques. C'est un problème de sémantique

Nous prenons acte du débat, d'ailleurs fort intéressant. Merci. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL PREND ACTE -

6. FONCIER

Cheminement de Beauregard - Acquisition BERGER

Rapporteur : Monsieur Pierre ZACHARIE

Dans le cadre des objectifs d'amélioration du cadre de vie, il a été envisagé de créer un chemin piétonnier reliant le centre ville au parc historique de Beauregard, permettant ainsi aux Saint-Genois d'accéder directement à pied à cet équipement. Ce projet de cheminement est d'ailleurs identifié au Plan Local d'Urbanisme en tant qu'emplacement réservé au bénéfice de la commune.

Ce chemin d'une largeur de deux mètres traverse notamment la propriété de Monsieur BERGER, parcelle cadastrée section CB n°49 située 21 avenue de Beauregard sur une emprise d'environ 26,12 m².

Aussi afin de réaliser cet aménagement, il est nécessaire que la Commune se rende acquéreur du foncier.

Conformément à l'article L 2247-1 du C.G.C.T, les services de France Domaine ont été consultés et ont évalué le bien à 3 265 euros (avis du 25 octobre 2012).

Par lettres en date du 5 décembre 2012 et 4 juin 2013, Monsieur BERGER a donné son accord pour vendre la partie de sa parcelle concernée par l'emprise du chemin au prix de 3 265 euros en contrepartie de:

- la possibilité d'installer une porte d'accès donnant sur le chemin,
- la réalisation d'un mur de clôture de deux mètres de hauteur au sud de la parcelle de Monsieur BERGER dans la continuité de l'existant,
- la plantation d'un arbre fruitier en remplacement du noyer qui sera supprimé.

Vu l'article L. 1111-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui permet aux Communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère immobilier,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui précise qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

C. ALBERT-PERROT : « *La réalisation des trois contreparties à cette acquisition (125 € le m²) exigées par M. BERGER est-elle à sa charge ou à celle de la commune ? Dans ce second cas, quel en est le montant estimé ?* »

P. ZACHARIE : « *Le fait de percer une porte ne change rien. Il faut deux poteaux dans la construction, un dans la clôture et un dans le jardin, pour qu'un jour il puisse mettre une porte à la place de la clôture. On doit la clôture. Il n'y a pas de plus-value pour la partie de la porte. Le mur de clôture est au programme. Il faut l'exécuter. Il y a la plantation d'un arbre fruitier. C'est la seule dépense. À savoir que l'on coupe un arbre. C'est normal. On l'évacue. Il a demandé un arbre fruitier en remplacement. Il faut un sac de terreau et un arbre fruitier. La valeur est de 317 €. On lui a demandé s'il voulait un prunier, un cerisier, mais il n'a pas répondu.* »

M. le MAIRE : « J'avais répondu en conférence des Présidents que le fait générateur est la Ville. Comme pour un élargissement de rue, nous payons le terrain et la clôture qui va avec. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

7. COMMERCE

Développement des "e-paniers" sur le territoire saint-geinois

Rapporteur : Madame Odette BONTOUX

La dynamisation d'une offre commerciale en cœur de ville s'appuie sur plusieurs leviers que la Commune articule afin de créer l'impulsion nécessaire.

Cela concerne les aménagements des espaces publics pour favoriser les parcours piétons mais aussi l'aménagement des places de stationnements et les zones de livraison pour faciliter l'accès et l'exploitation des commerces. Cela porte également sur l'identification des liaisons commerciales à créer comme la rue de la Liberté pour renforcer l'attractivité commerciale. La Ville utilise aussi ses facultés de préemption afin de recommercialiser et/ou commercialiser certains espaces.

Toutefois, si le commerce de proximité gagne aujourd'hui du terrain grâce à sa capacité à tisser une relation personnalisée entre commerçants et clients, il doit s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation, au développement des « drives » de la grande distribution et considérer Internet comme un « booster » d'activité.

Aussi l'idée des « paniers malins » ou e-paniers, étudiée dans le cadre de l'Agenda 21 (action34) constitue-t-elle un concept innovant répondant à l'évolution des modes de consommation tout en favorisant le commerce de proximité.

Toutefois il est difficile pour un commerçant de mettre en œuvre isolément cette offre de service nouvelle. Aussi la création d'une plateforme commune à plusieurs commerces d'un même bassin de vie afin de porter le projet des e-paniers semble opportune. Concrètement, cela permet aux commerçants adhérant à la démarche de proposer sur un site marchand géré par la SCIC les produits de son commerce. Pour les clients, cela leur octroie la possibilité d'acheter en ligne les produits des commerces du centre ville au même prix qu'en magasin et de se faire livrer à domicile ou en point de vente relais.

Plusieurs commerçants saint-geinois ont été rencontrés et sont intéressés pour intégrer ce concept.

C'est pourquoi il est proposé d'une part de souscrire au sociétariat de la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui sera créée afin de porter le projet des e-paniers sur les territoires de Saint-Genis-Laval, Oullins suite à l'expérimentation de ce dispositif depuis un an sur Oullins, et d'autre part de financer le projet en lui-même à hauteur de 3 250 € pour le dernier trimestre 2013.

C. PRINCE : « On ne peut que souscrire à ce projet qui est un outil intéressant pour la Ville de conserver à moindre coût son commerce de proximité par le service à la clientèle tout en renforçant le lien social. Cette aventure collective innovante a fait ses preuves à Oullins et repose sur le dynamisme des commerçants qui sont directement partie prenante dans le dispositif. Espérons que ce projet fasse des émules et qu'à l'avenir d'autres villes participent activement, afin de faire évoluer le produit pour atteindre un autofinancement.

Cette action s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Genis-Laval me suggère deux questions annexes : qu'en est-il du comité de suivi des 40 actions listées pour certaines déjà réalisées, d'une part, et d'autre part, comment la Ville va-t-elle communiquer sur cette action et sur les autres avec un espace action de l'Agenda 21 verrouillé sur le site de la Ville ?

Cette interrogation est également partagée par le Cabinet de labellisation ETCHARRY, qui m'a contactée ce matin, pour avoir mon avis et étudier les perspectives de labellisation en cours. Cabinet ô combien surpris de trouver la mention sur le site de la Ville : « Jusqu'en mars 2014, le document relatif à l'Agenda 21 n'est plus diffusé pour se conformer aux règles de limitation de la communication institutionnelle en période préélectorale. » Cela va de soi. Partant de là, quelle communication autre va donc être mise en œuvre ? Merci. »

M. le MAIRE : « Il est prévu au travers des e-paniers, notamment avec le manager, que les commerçants aient leur propre site pour qu'ils assurent la communication. »

O. BONTOUX : « Le manager du centre-ville d'Oullins va également travailler pour Saint-Genis-Laval. Il était présent cet après-midi et il a déjà quatre rendez-vous avec des commerçants saint-genois. Ce sont eux qui vont assurer la communication avec l'aide de l'association des commerçants de Saint-Genis-Laval. Ce dispositif est intéressant à la fois pour les clients et surtout pour les commerçants qui vont trouver un plus. Après l'expérimentation d'Oullins, nous avons pu constater que les commerçants inscrits sur ce site, malgré un coût pour eux au départ, ont vu leur clientèle augmenter de 5 à 10 % selon les cas, notamment les métiers de bouche. C'est un plus. Au départ, il faut faire comprendre ce système nouveau. Il est presque nécessaire si on veut conserver le petit commerce puisque les grandes surfaces mettent en place de plus en plus le « drive », qui est un peu le même système. On commande de chez soi. Les clients auront l'avantage de rencontrer des commerçants qu'ils connaissent. »

G. PEREYRON : « S'ils n'y vont jamais, sans contact physique, ils ne les connaîtront pas. »

O. BONTOUX : « Il y aura deux catégories de clients : ceux qui travaillent et qui ne peuvent pas faire leurs courses aux heures d'ouverture et ceux qui préféreront se faire livrer par commodité. On a souvent entendu les commerçants dire que la clientèle ne pouvait pas se garer et emporter des courses lourdes. Ce dispositif règle ce problème. »

M. le MAIRE : « C'est aussi aux commerçants de faire leur propre publicité auprès de leurs clients. Il s'agit d'un service complémentaire offert à la clientèle. Quant à l'autofinancement, Madame PRINCE, je fais le vœu pieux avec vous, mais ce n'est pas aussi simple. Il faudrait que beaucoup de villes y participent et en même temps qu'il y ait de nombreux clients. À Oullins, il n'y a pas tant de clients. Par effet indirect, le passage en magasin a augmenté. C'est aussi à développer. Pour nous, il s'agit d'une année expérimentale. Il faut accompagner. Il faudra voir si Brignais et d'autres communes sont intéressées pour diminuer les coûts de chacun. »

O. BONTOUX : « Je peux ajouter que l'association qui gère actuellement à Oullins a reçu de nombreuses demandes de la part de villes éloignées pour lesquelles elle va vendre son projet. Il semblerait qu'il y ait énormément de villes lointaines intéressées. Elles ne vont pas adhérer à notre système, mais nous allons leur vendre notre site, qui est tout fait. La Ville d'Oullins a bénéficié d'aides pour réaliser ce site. En entrant dans le système, nous n'avons pas à le payer puisqu'il est déjà fait. Notre participation concerne des frais de gestion qui pourront à l'avenir, si trois ou quatre communes participent et si la clientèle arrive, ne plus être nécessaires. »

M. le MAIRE : « Concernant es actions de l'Agenda 21, ces dernières sont généralement des actions de long terme. Puisque nous sommes engagés dans de nombreuses opérations de concertation les uns et les autres sur les rythmes scolaires jusqu'à la fin de l'année, je vous propose de mettre en place le comité de suivi après les élections municipales, dès le mois d'avril, afin de faire un point après un an de regard. Nous aurons une estimation du chemin parcouru et à parcourir. Si vous en êtes d'accord, il sera mis en place à ce moment-là. Cet horizon me semble raisonnable. »

C. ALBERT-PERROT : « Nous trouvons cette initiative très bien. Quelques questions complémentaires : combien de commerçants saint-genois sont-ils potentiellement intéressés par cette création ?

L'adhésion de la commune à la SCIC ne nous pose pas de problème, d'autant plus qu'elle permettrait une mutualisation de moyens à un échelon intercommunal. À combien s'élève le coût du projet, sachant que la subvention de 3 250 € concerne le dernier trimestre 2013.

Un prolongement financier sur le prochain projet serait-il nécessaire ? »

M. le MAIRE : « Oui, c'est multiplié par quatre. »

O. BONTOUX : « La réponse sur le financement est déjà donnée pour d'autres communes. Pour l'instant, compte tenu de l'évaluation réalisée par les services pour ce qui existe

actuellement, sans tenir compte de l'avenir, à terme ce système est fait pour être autonome. Normalement, l'objectif est qu'il devrait se suffire à lui-même d'ici quelques années.

Concernant le nombre de commerçants, une réunion a eu lieu cet après-midi à laquelle ont assisté dix commerçants. C'est énorme puisque même Oullins n'a pas commencé avec dix commerçants à leur première réunion. Quatre ou cinq ont déjà pris rendez-vous auprès du manager. Ils semblaient très disposés à rentrer dans le système. C'est pourquoi j'ai ajouté par rapport à la délibération que les commerçants des Collonges étaient aussi intéressés. »

C. ALBERT-PERROT : « *Quelle est la participation de chaque commerçant ?* »

O. BONTOUX : « *D'une part, il y a la part des sociétaires. Pour la Ville, c'est 500 € et pour chaque commerçant qui souhaite entrer dans SCIC, ce n'est pas obligatoire pour eux. Ils peuvent être inscrits sur le site, être client utilisateur, sans être membre de la SCIC. Ce n'est pas une obligation. Ceux qui souhaitent devenir membre de la SCIC devront verser une participation de 50 €. »*

O. BONTOUX : « *En revanche, l'acquisition de leur page web coûte 350 € la première année et ils ont une participation sur le chiffre d'affaires en cours d'année. »*

T. MONNET : « *Qui s'occupe de la réactualisation des pages ?* »

O. BONTOUX : « *C'est le manager avec le commerçant. Cela dépend des compétences informatiques du commerçant. Il faut réaliser des photos. Certains le font eux-mêmes et d'autres ont besoin d'assistance. »*

Y. GAVault : « *Je précise que la livraison sera effectuée par un emploi d'insertion. Il y a eu un souci dans cette direction. »*

F. TIRTIAUX : « *Il y a un type de public auquel vous n'avez pas pensé, mais qui sera très heureux que ce genre de service soit disponible, ce sont, par exemple, les personnes en incapacité de se déplacer pendant un certain temps : les femmes qui viennent d'accoucher, les personnes qui ont subi une opération, etc., et qui souhaitent garder un contact avec leur commerçant. »*

O. BONTOUX : « *D'autres services seront ajoutés pour les personnes qui vont dans le magasin mais qui demandent à être livrées à domicile. »*

A. PANTAZIAN : « *Sur le plan juridique, nous avons déjà adhéré à une SCIC, où nous avons pris des parts à hauteur de 10 % du montant du capital de départ. Je crois savoir qu'à ce niveau-là, on ne peut pas, au niveau des collectivités territoriales, prendre une part du capital supérieure à ce pourcentage. »*

M. le MAIRE : « *Nous n'avons pas pris 10 %, mais 10 actions à 100 €. »*

A. PANTAZIAN : « *Cela correspondait à 10 % des parts. Peut-être que les sociétaires doivent être obligatoirement majoritaires dans le cadre d'une SCIC. Je suis un peu surpris de la réponse de Mme BONTOUX qui dit que les commerçants peuvent être utilisateurs, mais pas obligatoirement adhérents à la SCIC. C'est juste une remarque. Par ailleurs, sur un plan plus philosophique, c'est dans l'air du temps et cela rendra des services éminents par rapport à des personnes, mais malgré tout ce genre de commerces par Internet ou par ces moyens de communication numérique enlève du lien social d'une façon ou d'une autre. C'est une réflexion. Par rapport à ce problème-là on doit faciliter l'accès au centre-ville ou aux commerces par la mise en place de moyens de déplacement doux et éviter les problèmes de voiture. »*

O. BONTOUX : « *Sur la participation, il y aura quatre collèges. Un collège des animateurs (les salariés), un collège des utilisateurs et des commerçants, un collège des collectivités et un collège des structures.*

La participation du premier collège est évaluée à 1 000 €. L'association Oullins centre-ville, qui porte actuellement le projet, participera pour 2 000 €. Les deux villes participeront pour

1 000 €. La participation des commerçants a été évaluée à 1 400 € parce qu'il y a déjà les commerçants d'Oullins et de ceux qui arriveront ensuite. Autre partenaire : la CCI (500 €), qui a financé une grande partie au départ. L'équilibre est respecté. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

8. EMPLOI

Subvention Graine de SOL pour l'action "Service d'Amorçage de Projet" (SAP) - CitésLab
Rapporteur : Madame Marie MICHAUD

La situation de l'emploi en France mérite que chaque acteur, à son niveau, puisse contribuer à améliorer la situation, que ce soit de manière directe ou indirecte.

Aussi, maintenir notre niveau d'investissement est une réponse à cette pratique mais soutenir et accompagner l'initiative à la création d'entreprises l'est également. C'est pourquoi la Ville s'est engagée dans le cadre des actions mises en place par Graine de SOL qui visent à l'accompagnement des jeunes chefs d'entreprises.

La structure propose en effet un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprises leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Toutefois il s'avère que de nombreuses personnes ne sont qu'au stade du projet de création sans formalisation aboutie.

Aussi une nouvelle action « Service d'Amorçage de Projet » (SAP) a été expérimentée à travers la structure Graine de SOL en 2012 afin de répondre à ce public.

La pertinence de cette action au terme d'un an de fonctionnement est avérée car le besoin d'un interlocuteur pour un potentiel futur créateur d'entreprise est essentiel dans cette phase de formalisation. En effet, les partenaires de l'emploi, de l'insertion et du champ socio-éducatif font remonter des besoins d'accompagnements spécifiques lors des permanences qui se tiennent sur les communes, pour :

- sensibiliser et éviter les immatriculations hasardeuses;
- accompagner la formalisation du projet et l'adéquation homme/projet;
- orienter et sécuriser le parcours de la création d'entreprise.

Il est donc aujourd'hui proposé de cofinancer (avec d'autres acteurs publics) cette action pour un an (de septembre 2013 à septembre 2014) en substitution de la participation financière d'ARKEMA, partenaire lors de l'expérimentation.

Le Budget prévisionnel se présente comme suit et la part de la Ville pour une année complète (de septembre 2013 à septembre 2014) s'élève à 3 495 € (selon la règle des communes du SOL, au prorata du nombre d'habitants).

CDC	29 774
Grand Lyon	10 000
ACSE	8 000
Oullins	3 495
Saint-Genis-Laval	3 495
Pierre Bénite	2 392
Brignais	2 392

TOTAL **59 548**

C. ALBERT-PERROT : « *Ce nouveau service apparaît, a priori, intéressant. En commission, nous avons demandé un bilan de l'expérimentation menée pendant un an (nombre de personnes accompagnées, moyens mis en œuvre), pouvez-vous nous donner réponse à ces interrogations ?*

Vous nous avez indiqué que ce budget prévisionnel concernait l'embauche d'une personne en CDI pour la mise en place de ce dispositif pour effectuer un travail de terrain (tenue de permanence hebdomadaire dans les communes) en lien avec les structures de quartiers (CSBB, Maison de quartier de Saint-Genis-Emploi) en direction de publics prioritaires

(jeunes, femmes). Combien de personnes pourraient simultanément bénéficier de ce service et qui sélectionnera les candidats ?

Enfin, confirmez-vous que les sept partenaires financiers se sont engagés à un financement pérenne sur une période de trois ans ? »

M. GUOUGUENI : « Nous tenons à disposition le résultat du bilan avec des éléments chiffrés sur la page d'expérimentation, qui nous a permis de valider cette approche.

Sur la dimension financement, il faut bien intégrer le fait que le Service d'Amorçage de Projet est intégré dans un dispositif qui aujourd'hui permet de le rendre envisageable, dans une dimension CUCS. Dans la page d'expérimentation, a été intégrée la dimension public prioritaire : les quartiers des Barolles et des Collonges pour Saint-Genis-Laval, avec dans la déclinaison de ce SAP, la proposition faite à la Ville et aux différents partenaires d'être sur le terrain. Il y a une proposition de présence hebdomadaire sur le terrain, soit à travers les structures associatives, soit Saint-Genis-Emploi. C'est en cours de finalisation par rapport à cette proximité.

Quant à l'objectif donné pour commencer ce dispositif, sur la phase d'expérimentation, 35 personnes ont été reçues personnellement dans le cadre d'une étude de faisabilité pour amener leur projet à maturité. Sur les 35 personnes, 21 ont pu être accompagnées pendant la phase d'expérimentation et vont continuer pendant la phase post-expérimentation puisqu'elles sont toujours en phase d'amener à maturité ces éléments-là.

Sur la question du financement, il est bien entendu que dans le cadre du comité de pilotage du 11 juillet, ce qui nous a permis de valider avec différentes villes puisque nous sommes dans une approche de bassin de ville et donc intercommunale, nous avons bien validé l'accès avec le Grand Lyon et la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a pris un engagement sur trois ans. C'est ce qui conditionnait la validation sur trois ans de ce dispositif avec une pérennité sur ces trois ans et un élément à intégrer : une notion de dégressivité concernant la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ensuite, sur le public, les différents partenaires vont jouer un rôle de prescripteur puisqu'il y aura de la communication, de la formation, de la sensibilisation par rapport à cette problématique afin que tous les acteurs puissent être prescripteurs. Pourquoi une personne aujourd'hui ? Compte tenu de la phase d'expérimentation, du territoire et de l'enjeu sur les trois ans, nous pouvons nous engager sur une personne et répondre à la totalité des demandes et des accompagnements. »

M. le MAIRE : « Cette action s'adresse globalement à un petit public, qui a déjà un projet avancé. On ne peut pas le faire avec un grand public. Il faut déjà avoir un projet commercial ou industriel. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

9. MARCHÉS PUBLICS

Participation à un groupement de commande relatif aux assurances

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

La Ville de Saint-Genis-Laval a conclu à compter du 1^{er} janvier 2010 par le biais d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale quatre contrats d'assurance garantissant, pour une durée de quatre ans, les risques suivants :

- Dommages aux biens
- Responsabilité civile
- Flotte automobile
- Risques statutaires

Ces contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2013, il convient d'organiser les modalités de la consultation des entreprises pour l'attribution des nouveaux marchés.

L'analyse des besoins montre que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval doit également s'assurer une couverture pour les mêmes risques.

Aussi, et comme le prévoit l'article 8 du code des marchés publics, il apparaît opportun d'associer cet établissement public à la procédure de passation et de conclure une convention de groupement de commandes avec celui-ci.

Une telle option permettra aux deux structures, outre la facilitation de la gestion de la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelles importantes.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention annexée au présent projet de délibération. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commande.

Une procédure commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale sera engagée conformément au code des marchés publics.

Compte tenu du montant des primes pour chacun des risques couverts, la procédure de passation sera celle de l'appel d'offre ouvert prévue par les articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette consultation sera divisée en différents lots. Un contrat sera conclu pour chaque membre du groupement, par lot, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution du contrat et assumant le règlement des prestations qui lui incombent.

Parallèlement, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se prononcera sur l'approbation de cette convention de groupement de commandes lors de sa séance du 27 septembre 2013.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

10. JEUNESSE

Contrat Local de la Parentalité et des Projets Éducatifs Locaux - Programmation 2013-2014

Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER

Depuis le 1^{er} janvier 2013, suite à une directive interministérielle, le service Jeunesse, qui jusque-là assurait la coordination des ateliers périscolaires inscrits dans le Projet Éducatif de la Ville, a dû élargir son champ d'intervention aux actions de soutien à la parentalité jusque-là intégré dans les CUCS.

En conséquence, la programmation des ateliers du Contrat Éducatif Local est désormais complétée par les actions d'écoute et d'aide à la parentalité sous la dénomination de Contrat Local de la Parentalité et des Projets Éducatifs Locaux (CLPPEL).

Cette nouvelle identité comprend :

- Le Contrat Éducatif Local (CEL), qui a pour volonté d'appréhender l'éducation des enfants et des jeunes avec l'ensemble des partenaires concernés (Éducation Nationale, associations et Ville). Une demande conduite dans une réelle complémentarité éducative où la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales s'associent financièrement à la Ville pour proposer des actions durant le temps de midi et le soir après la classe.
- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), dont l'objectif majeur est d'augmenter le bien-être des familles en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale.

Dans la continuité d'une démarche de lisibilité mise en place avec les représentants de l'État, la Ville, en 2013, a de nouveau invité les principaux opérateurs (centre social et culturel des Barolles, Maison de quartier des Collonges, éducateurs sportifs) à participer aux présentations de leurs actions lors du dernier comité local. Cette démarche a notamment permis de

développer un lien entre les orientations pédagogiques des partenaires financiers, les prérogatives organisationnelles et la pertinence de certains ateliers pour les porteurs de projets.

De plus, avec la volonté d'homogénéiser l'offre sur l'ensemble des quartiers de la commune, un travail avec les établissements scolaires et les porteurs de projets a été réalisé, permettant ainsi de renforcer une large palette d'activités de découvertes dans chaque école élémentaire, mais également au niveau des collèges.

Grâce à cette initiative et compte tenu des limites des enveloppes budgétaires qui sont allouées par l'État et la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville maintiendra ses engagements tout en contribuant à l'aménagement de nouveaux ateliers :

- Ateliers « Sports pour tous » et « Arts plastiques » : animés par la Maison de quartier des Collonges en concertation avec l'école élémentaire Albert Mouton afin de favoriser l'épanouissement des enfants sous toutes ses formes.
- Ateliers « Kung Fu » : animés par l'association Kung Fu et Gymnastique chinoise, permettant de développer à partir de jeux les notions de respect et de contrôle de soi.
- Renforcement des ateliers jeux sur-dimensionnés, création musicale et lecture: déjà existants et animés par les associations Jeu Déambule, Centre Musical et Artistique, Lire et Faire Lire. Ces ateliers seront aménagés pour permettre une homogénéisation de l'offre sur l'ensemble des groupes scolaires.

Suite à cette démarche et au développement du dispositif qui marquent l'engagement de la Ville pour une politique Jeunesse volontariste, la commune percevra de la part de l'État et de la CAF une dotation stable pour 2013. Quant à l'effort de la Ville, il sera en hausse par rapport à l'an passé de 750 €, soit +4,7% en raison du renforcement de l'offre existante, pour un montant total de 18 580 €.

PROGRAMMATION 2013-2014

1 - Lieu d'accueil parents-enfants 1,2,3 Soleil (projet REAAP)

Centre Social et Culturel des Barolles

Action valorisant les rôles et les compétences des parents : responsabilité, autorité, confiance en soi, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.

Trois objectifs sont visés :

- accompagner et soutenir l'adulte dans sa fonction éducative;
- favoriser et renforcer la relation parent/enfant, mais aussi entre les parents;
- favoriser les échanges autour de la parentalité.

La participation attendue de la CAF en 2013 s'élève à 1 200 €, versée directement à l'association sous forme de subvention dans le cadre du dispositif REAAP.

La dépense communale sollicitée s'élève à 1 900 €, versée sous forme de subvention à l'association.

2 - Soutien scolaire (projet A1)

Amicale Laïque

Action centrée sur l'aide à la réalisation des devoirs, qui intègre également la dimension d'accompagnement, de suivi relationnel et éducatif de l'enfant et du jeune.

Trois objectifs sont visés :

- éviter l'abandon et le refus de l'effort de la part de l'enfant ou du jeune;
- aider les élèves à organiser et faire leur travail scolaire;
- renforcer leur autonomie.

La dépense communale sollicitée s'élève à 500 €, versée sous forme de subvention à l'association.

3 - Accompagnement scolaire enfants et expressions (projet B1)

Centre Social et Culturel des Barolles

Accompagnement à la réalisation des devoirs, à l'apprentissage des leçons et à la compréhension du travail scolaire proposé aux enfants grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Action qui intègre également un temps d'expressions corporelles et artistiques.

Trois objectifs sont visés :

- favoriser l'autonomie et la prise d'initiative;
- construire avec l'enfant sa propre démarche de travail;
- développer l'implication des parents.

La participation attendue de la CAF en 2013 s'élève à 3 groupes, soit 6 936 € (au plus) versée directement à l'association sous forme de subvention dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

4 - Ciné-club (projet B2)

Centre Social et Culturel des Barolles

Action proposée en concertation avec l'école Paul FRANTZ sur le temps après le repas qui consiste en une activité animée par le responsable vidéo de la structure.

Trois objectifs sont visés :

- proposer un temps ludique favorable à la détente, la rencontre, la socialisation;
- favoriser l'éveil en donnant un accès à la culture de l'image et développer l'esprit critique;
- favoriser les échanges entre les enfants et entre les enfants et les adultes.

La dépense communale sollicitée s'élève à 250 €, versée sous forme de subvention à l'association.

5 -Atelier slam collège (projet B4)

Centre Social et Culturel des Barolles

Action proposée en concertation avec le collège Paul d'Aubarède sur le temps après le repas qui consiste en une activité animée par l'animatrice du secteur Jeunes de la structure.

Trois objectifs sont visés :

- faire découvrir aux jeunes du collège d'autres formes d'apprentissage;
- établir des liens et des passerelles entre le collège et le centre social;
- proposer des activités accessibles et permettant l'expression de chacun.

La dépense communale sollicitée s'élève à 150 €, versée sous forme de subvention à l'association.

6 - Atelier vidéo collège (projet B5)

Centre Social et Culturel des Barolles

Action proposée en concertation avec le collège Paul d'Aubarède sur le temps après le repas qui consiste en une activité animée par le responsable vidéo de la structure.

Le Centre Social et Culturel des Barolles met en place de l'accompagnement scolaire pour les enfants du secondaire dans le cadre de son fonctionnement (sans financement spécifique CEL).

Pour approfondir ce partenariat entre centre social et collège, un projet vidéo a été élaboré en commun.

Ce projet vidéo vise à :

- renforcer les liens entre le collège, le centre social et le quartier;
- permettre une continuité dans l'offre d'activités éducatives pour les 11-16 ans en articulant les différents temps du jeune.

La participation attendue par l'État (DDCS) s'élève à 250 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 300 €, versée sous forme de subvention à l'association.

7 - Yoga (projet B6)

Centre Social et Culturel des Barolles

Action proposée en concertation avec l'école Paul FRANTZ sur le temps après le repas qui consiste en une activité animée par l'intervenante yoga de la structure.

L'atelier yoga s'inscrit en continuité avec le projet de l'école et vise à conduire les enfants à exercer et développer leurs capacités physiques, intellectuelles, affectives et relationnelles.

Deux objectifs principaux sont visés par la dynamique de l'action :

- aider l'enfant dans la construction de sa personnalité et de ses relations aux autres;
- favoriser l'éducation culturelle et artistique, dans le respect des rythmes de vie et des besoins des enfants.

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 500 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 500 €, versée sous forme de subvention à l'association.

8 - Atelier jeux sportifs (projet B7)

Centre Social et Culturel des Barolles

Approche ludique de sports collectifs, d'adresse ou de jeux de coopération de nos anciennes cours de récréation.

Trois objectifs sont visés :

- développer l'esprit d'équipe;
- développer les capacités physiques et relationnelles;
- se connaître, se concentrer, bien respirer, se décontracter, rencontrer l'autre.

La participation attendue de l'État (DDCS) est de 1 000 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 1 000 €, versée sous forme de subvention à l'association.

9 - Accompagnement scolaire collègue (projet B8)

Centre Social et Culturel des Barolles

Le centre social développe des actions d'accompagnement à la scolarité en lien avec le collègue d'Aubarède.

Quatre objectifs sont visés :

- accompagner les jeunes dans leur scolarité et les difficultés rencontrées;
- mettre en place un suivi et une méthode de travail et apprentissage avec chaque enfant;
- faire en sorte que les parents se réapproprient le suivi et la scolarité de leur enfant;
- mettre en place des temps calmes et réguliers pour que le jeune fasse ses devoirs dans de bonnes conditions.

La participation attendue de la CAF s'élève à 1 groupe (soit 2 312 € au plus), versée directement à l'association sous forme de subvention dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

10 - Atelier théâtre forum (projet B9)

Centre Social et Culturel des Barolles

Action proposée en concertation avec le collègue Paul d'Aubarède.

Trois objectifs sont visés :

- faire découvrir aux jeunes du collègue d'autres formes d'apprentissage;
- établir des liens et passerelles entre le collègue et le centre social et culturel;
- proposer des activités accessibles et permettant l'expression de chacun.

La participation attendue par l'État (DDCS) s'élève à 1 000 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 800 €, versée sous forme de subvention à l'association.

11 - Accompagnement scolaire primaire (projet C2)

Maison de quartier des Collonges

Accompagnement à la réalisation des devoirs, à l'apprentissage des leçons et à la compréhension du travail scolaire proposé aux enfants grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Action qui intègre également la lecture et l'écriture de façon ludique à travers des activités de création et d'expression en lien avec les projets d'école.

Trois objectifs sont visés :

- renforcer ou redonner confiance aux enfants et à leur entourage en leurs capacités d'apprentissage;
- donner du sens aux apprentissages scolaires par le biais d'ateliers d'ouverture (atelier autour de la lecture);
- renforcer les liens avec les familles et les équipes éducatives.

La participation attendue de la CAF s'élève à 2 groupes (soit 4 624 € au plus), versée directement à la structure sous forme de subvention.

12 - Accompagnement scolaire secondaire (projet C3)

Maison de quartier des Collonges

Accompagnement à la réalisation des devoirs, à l'apprentissage des leçons et à la compréhension du travail scolaire proposé aux jeunes grâce à l'implication de très nombreux bénévoles et en lien avec le collège Giono.

Trois objectifs sont visés :

- responsabiliser chaque jeune par rapport à son travail scolaire;
- permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme dans un climat de confiance;
- créer des liens avec les familles et le personnel du collège.

La participation attendue de la CAF s'élève à 2 groupes (soit 4 624 € au plus), versée directement à la structure sous forme de subvention.

13 -Atelier Sports pour tous (projet C4)

Maison de quartier des Collonges

Nouvelle action proposée en concertation avec l'école Mouton sur le temps après le repas qui consiste en une activité animée par l'animateur du secteur Enfance de la structure.

Trois objectifs sont visés :

- faire découvrir des pratiques sportives;
- mettre en place une action qui favorise l'entraide;
- travailler sur les notions d'arbitrage des règles.

La dépense communale sollicitée s'élève à 1 000 €, versée sous forme de subvention à l'association.

14 -Atelier Arts plastiques (projet C5)

Maison de quartier des Collonges

Nouvelle action proposée en concertation avec l'école Mouton sur le temps après le repas qui consiste en une activité animée par l'intervenant spécialisé de la structure.

Trois objectifs sont visés :

- faire découvrir et initier aux différentes techniques artistiques;
- favoriser la créativité de l'enfant;
- valoriser les savoirs acquis par des créations individuelles ou collectives.

La dépense communale sollicitée s'élève à 1 000 €, versée sous forme de subvention à l'association.

15 - Découverte et initiation au tennis de table (projet E1)

Association de tennis de table de Saint-Genis-Laval.

Action proposée en concertation avec les écoles Paul FRANTZ, GUILLOUX et MOUTON sur le temps après le repas. Activité animée par le personnel du club sportif.

Trois objectifs sont visés :

- proposer un temps ludique favorable à la détente, la rencontre, la socialisation;
- créer des cycles de découverte (apports techniques et apprentissages);
- offrir des activités périscolaires complémentaires.

La participation attendue de l'État (DDCS) est de 1 200 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 800 €, versée sous forme de subvention à l'association.

16 - Handball et temps périscolaire (projet E2)

Amicale laïque handball

Action proposée en concertation avec l'école GUILLOUX sur le temps après le repas. Activité animée par du personnel du club sportif.

Trois objectifs sont visés :

- proposer un temps ludique favorable à la détente, le respect de l'autre et la socialisation;
- créer des cycles de découverte (apports techniques et apprentissages);
- offrir des activités périscolaires complémentaires.

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 500 €, versée à la commune sous forme de subvention.

Aucune dépense communale n'est sollicitée.

17 - Volleyball et temps périscolaire (projet E3)

Club CISGO VOLLEYball

Action proposée en concertation avec les écoles communales sur le temps après le repas.

Activité animée par du personnel professionnel.

Trois objectifs sont visés :

- développement de la coordination motrice;
- développement de la communication et l'altruisme;
- esprit d'équipe, solidarité et mixité.

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 500 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 800 € versée sous forme de subvention à l'association.

18 - Judo et temps périscolaire (projet E4)

Amicale laïque Judo

Action proposée en concertation avec l'école GUILLOUX et MOUTON sur le temps après le repas. Activité animée par du personnel du club sportif.

Deux objectifs sont visés :

- travailler sur le contrôle de soi et la découverte de son corps;
- offrir des activités périscolaires complémentaires.

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 300 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 1 000 €, versée sous forme de subvention à l'association.

19 - Kung Fu (projet E5)

Kung Fu et gymnastique chinoise

Nouvelle action proposée en concertation avec l'école Mouton sur le temps après le repas.

Activité animée par du personnel professionnel.

Trois objectifs sont visés :

- respect de l'autre;

- observation et découverte;
- esprit d'équipe, solidarité et mixité.

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 300 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale sollicitée s'élève à 700 €, versée sous forme de subvention à l'association.

20. Découverte de pratiques sportives (projet F2)

Ville (service des Sports)

Action proposée par le service des Sports pour l'apprentissage d'activités sportives en lien avec les transport en modes doux, animée par les éducateurs sportifs.

Les objectifs de l'action sont :

- découverte d'une activité physique et sportive;
- travail sur la sécurité et prévention des accidents;
- sensibiliser les enfants aux déplacements « doux ».

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 500 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale s'élève à 1 000€.

21. Club lecture (projet F3)

Ville (médiathèque)

Action proposée en concertation avec les collègues Giono, Paul d'Aubarède et la médiathèque, qui consiste en la mise en place d'ateliers lecture durant le temps de midi.

Ce projet vise à renforcer la pratique de la lecture et de l'expression des collégiens.

Une fois par mois les jeunes présenteront leur "coup de cœur lecture" au groupe et une présentation de nouveaux ouvrages sera faite par les écrivains.

La dépense communale s'élève à 1 400 €.

22. Lire et Faire Lire (projet F4)

Association « Lire et Faire Lire »

Renforcement de l'action périscolaire d'ouverture à la lecture et favorisant la solidarité intergénérationnelle au sein des écoles Guilloux, Mouton et P. Frantz

Des séances de lecture seront ainsi organisées en petits groupes et animées par des bénévoles « retraités » dans une démarche axée sur le plaisir de lire.

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 120 €, versée à la commune sous forme de subvention.

Aucune dépense communale n'est sollicitée.

23. Expression et création musicale (projet G1)

Centre Musical et Artistique

Renforcement de l'action avec la mise en place d'ateliers de pratique musicale collective en mettant en jeu la voix, le geste instrumental et le geste vocal.

Les objectifs de l'action sont :

- développer une pratique musicale collective;
- donner du sens aux apprentissages;
- travailler en collaboration avec le professeur de l'école primaire.

La participation attendue de l'État (DDCS) s'élève à 1 000 €, versée à la commune sous forme de subvention.

La dépense communale s'élève à 1 480 €, versée sous forme de subvention à l'association.

24. Atelier jeux sur-dimensionnés (projet G2)

Association Jeu Déambule

Renforcement de l'action s'appuyant sur la fonction socialisante du jeu et permettant un prolongement des apprentissages scolaires dans un cadre ludique.

Les objectifs de l'action sont :

- apprendre à respecter le jeu de l'autre et à attendre que son tour arrive;
- acquérir de la confiance en soi et prendre le temps de découvrir ses capacités;
- restituer les apprentissages scolaires dans un cadre ludique.

La dépense communale sollicitée s'élève à 4 000 €, versée sous forme de subvention à l'association.

N°	ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	ÉTAT	AUTRES
REAAP	1,2 3 soleil	CSCB	1 900 €		1 200 €
A1	Accompagnement scolaire et soutien	Amicale laïque	500 €		
B1	Accompagnement scolaire enfants + expression	Centre Social et Culturel des Barolles			3 gr CAFAL*
B2	Ciné Club		250 €		
B4	Atelier slam Collège		150 €		
B5	Vidéo		300 €	250 €	
B6	Yoga		500 €	500 €	
B7	Atelier jeux sportifs		1000 €	1000 €	
B8	Accompagnement scolaire collège				1 gr CAFAL*
B9	Atelier théâtre forum		800 €	1000 €	
C2	Accompagnement scolaire primaire		Maison de quartier des Collonges		
C3	Accompagnement scolaire secondaire				2 gr CAFAL*
C4	Sports pour tous	1000 €			
C5	Arts plastiques	1000 €			
E1	Tennis de table	A.T.T. SGL	800 €	1200 €	
E2	Handball	A.L.Hand-Ball		500 €	
E3	Volleyball	CISGO	800 €	500 €	
E4	Judo	A.L. Judo	1000 €	300 €	
E5	Kung Fu	KFGC	700 €	300 €	
F2	Découvertes de pratiques sportives	Mairie	1000 €	500 €	
F3	Club lecture	Mairie	1400 €		
F4	Atelier lecture	Lire et Faire Lire		120 €	
G1	Création musicale avec une C ^{ie} en résidence	CMA	1480 €	1000 €	
G2	Atelier jeux sur-dimensionnés	Jeu Déambule	4000€		
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2012-2013			18 580 €	7 170 €	1 200 € + 8 gr.CAFAL*

* subvention attendue versée directement à la structure

gr. = groupe ; 1gr. devrait correspondre à 2 312 euros (chiffre 2013-2014)

C. ALBERT-PERROT : « Rappelons que les ateliers du contrat éducatif local doivent aider les enfants à l'apprentissage, à la construction de leur personnalité. Les cycles de découvertes doivent être accessibles à tous et couvrir un champ d'activités très large impliquant les structures associatives locales. Depuis longtemps, nous avons mis l'accent sur la nécessité de renforcer les liens entre le milieu scolaire, les enseignants au premier chef, les associations et les intervenants bénévoles en accompagnement scolaire. Ce travail partenarial semble avancer de façon cohérente à l'échelle de la commune et se développe aussi au niveau de l'ensemble des actions programmées. Nous le savons tous, les conditions de la réussite de chaque enfant se jouent dès les premières années de scolarité, dès la maternelle même, et notre collectivité a une part de responsabilité pour atteindre cette finalité.

Les perspectives 2013/2014 : harmoniser le nombre d'ateliers dans l'ensemble des groupes scolaires et optimiser la présence aux ateliers vont dans le bon sens pour que chaque enfant puisse accéder à une activité. Cette programmation reprend globalement les actions de la précédente. Le maintien des actions concernant l'expression et la création musicale est important pour initier et sensibiliser les enfants à de nouvelles formes artistiques auxquelles ils ne pourraient pas avoir accès pour des raisons financières, sociales ou culturelles. Reste toujours à réfléchir sur les possibilités et moyens à développer pour donner suite à cette première approche tout au long de leur parcours scolaire, la musique étant, par excellence, un langage universel de rapprochement et d'échange entre les individus et les peuples. Enfin, sur le plan financement si on note une progression du budget global les montants en valeur absolue restent modestes et la participation communale minime :

- budget global : 45 446 € en progression de 4 166 € soit + 10,1 % dont 3 100 € liés au transfert du financement de l'action 1, 2, 3 soleil du CUCS au nouveau CLPPEL. Les actions du seul CEL progressant donc de 1 066 € soit + 2,6 %.
- la part de la commune représentant 40,9 % du budget global : 18 580 € en progression de 16,6 % soit 2 650 € dont 1 900 € pour l'intégration de l'action 1, 2, 3 soleil. Soit en réalité un effort budgétaire de 750 € soit + 4,7 %.
- la part de la CAFAL représentant 43,3 % du budget global : 19 696 € en progression de 1 536 € soit + 8,5 %.
- la part de l'État représentant 15,84 % du budget global : 7 170 € en baisse de 20 € soit - 0,3 %.

Si sur un plan strictement local, on peut être satisfait de la progression du financement de la CAFAL et du maintien de celui de l'État, on doit tout de même s'interroger sur le fait que l'État a réduit de 20 % sa contribution financière au niveau du département. Ainsi donc ce qui est donné aux unes vient en déduction de ce qui est attribué aux autres communes, peut-être plus nécessiteuses que la nôtre. »

G. COUALLIER : « Vous dites que la participation de la Ville est minime, et nous ne pouvons être d'accord. Nous suivons aussi la participation de la CAF et nous voyons que celle de l'État a diminué de 0,8 %. Notez bien que nous arrivons à conduire des renforcements d'actions, par exemple, l'Action 24. Nous avons de nouvelles actions sans augmentation de coûts. C'est plutôt bien. Nous pourrions mener plus d'actions avec plus de coûts, mais nous menons plus d'actions avec moins de coûts. C'est plutôt intéressant. »

M. MILLET : « Je voulais compléter votre remarque par rapport à la musique. Au-delà du contrat éducatif local, la Ville mène quand même des actions dans ce sens. Une intervenante musique intervient sur les écoles. Tous ceux qui ont eu l'occasion d'assister à ses spectacles peuvent constater que l'apprentissage de la musique est important. La Ville fait un effort dans ce sens. Il existe aussi les Musiques de Beauregard, avec l'ouverture aux enfants des écoles, dont Fabienne vous parlerait mieux que moi. Une aide, sans doute minime, est aussi apportée à certaines personnes qui n'ont pas les moyens de payer des cours de musique. Le CCAS aide aussi à l'accès à la culture de ces enfants-là. Il nous semblait nécessaire que chacun puisse accéder à la musique. Nous avons déjà eu ce débat. D'où l'importance de mener cette action dans les petites classes et au niveau des jeunes. Parfois, l'obstacle n'est pas forcément financier mais plus culturel. C'est en travaillant au niveau des écoles et en faisant le maximum d'ouvertures que l'on peut dépasser ce handicap à l'accès. »

M. le MAIRE : « Merci, Madame MILLET, d'avoir rappelé ce contexte, car l'intervention de la Ville n'est pas si minime et représente 40,9 %. Je trouve que le mot « minime » est un peu surréaliste. »

M. DELAGOUTTE : « *Au niveau du matériel, par exemple, quand on nous demande des tables de ping-pong, il faut les réparer, les remplacer, et tout cela n'apparaît pas. La Ville est quand même derrière pour accompagner. Il y a d'autres exemples que nous avons financés (instruments de musique, etc.).* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

11. FINANCES

Perception, contrôle et reversement des redevances d'occupation du domaine public communal pour la distribution de gaz naturel par le SIGERLy

Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY

Chaque année, une redevance d'occupation du domaine public communal pour le service public de la distribution de gaz naturel est perçue par la commune auprès de GRDF. Revalorisée en 2008 (délibération du 18 décembre 2008), elle est calculée en fonction du linéaire de réseau public de distribution et représente chaque année un peu plus de 560€ .

Chaque année, le SIGERLy nous adresse les éléments nécessaires au calcul et à la perception de la redevance. Aussi, en vue de faciliter la perception et le contrôle du produit de cette redevance pour les communes membres, le comité du SIGERLy s'est prononcé favorablement pour proposer la perception de cette redevance en lieu et place des communes, d'établir son contrôle et d'en reverser ensuite l'intégralité.

Afin que cette procédure soit effective au 1^{er} janvier 2014, il convient donc de délibérer de manière concordante avant le 31 décembre 2013.

Vu l'avenant n° 6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SIGERLy du 30 mars 1994 qui précise notamment à l'article 6 II du cahier des charges que le concessionnaire « *est tenu de s'acquitter auprès des gestionnaires du domaine public sur le périmètre de la concession, des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par le réseau concédé, conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur* » ;

Vu l'annexe 1 au cahier des charges de concession qui décrit les modalités locales liées au traité de concession, précise en son article 13 : « *en complément de l'article 6 II - redevance pour occupation du domaine public, le concessionnaire verse à l'autorité concédante le montant des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public communal pour les communes composant le territoire concédé défini à l'article 1 du présent avenant et ayant délibéré favorablement sur le sujet* » ;

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières ;

Considérant que cette modalité permettrait de faciliter la perception et le contrôle du produit de la redevance d'occupation du domaine public communal pour le service public de la distribution de gaz pour le compte des communes membres du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2012-12-12/06 du comité du SIGERLy en date du 12 décembre 2012, relative à la perception, au contrôle et au reversement des redevances d'occupation du domaine public communal pour la distribution de gaz naturel ;

Considérant l'intérêt pour la commune de prendre une délibération concordante à celle du SIGERLy sur les modalités de perception, de contrôle et de reversement de la redevance d'occupation du domaine public communal de gaz aux lieu et place des communes adhérentes,

M. le MAIRE : « *Vous aviez posé la question. Il y a 11 km de réseau (presque 12 km) sur de petites canalisations.* »

G. PEREYRON : « Cette délibération peut paraître anodine, simple ou aller dans le bon sens. Mais je pense qu'il est nécessaire de faire un peu d'histoire. La nationalisation de l'électricité et du gaz en 1946 est l'application du programme du Conseil National de la Résistance. Je vous rappelle que le Conseil National de la Résistance regroupait des personnes et des forces politiques de bords différents, des gaullistes aux communistes, seule époque où l'intérêt national passait avant les intérêts particuliers des partis ou des dirigeants politiques.

Cette période a été marquée par des avancées sociales importantes : la création de la Sécurité sociale (caisse maladie, retraite, famille) et la nationalisation des banques. Si cela n'avait pas été démantelé, aurions-nous la même crise financière aujourd'hui ? On pourrait se poser la question. Mais là n'est pas le sujet. En 1946, EDF et GRDF sont nationalisés. Mais pour avoir un contrôle démocratique sur le service public de l'électricité et du gaz, la distribution a été créée sous le régime de la concession. Ceci impose une négociation entre les communes et ERDF ou GRDF (c'était EDF et GDF avant que les deux entreprises ne soient éclatées avec les évolutions du marché) lors de chaque renouvellement de cette concession. Cela permettait aux élus locaux de formuler des exigences et de contrôler la mise en œuvre de ce service public. Les communes perçoivent donc une taxe pour la distribution de l'électricité, la Taxe sur la Consommation d'Electricité (ancienne TLE) et pour celle du gaz une redevance pour occupation du domaine public. Cela fait donc bien longtemps que notre commune perçoit une redevance d'ERDF. Quels changements ou quelle nécessité nouvelle sont intervenus pour confier au Sigerly cette gestion ?

Le Sigerly, syndicat intercommunal, a été fondé par les communes, propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, désireuses de se regrouper pour mieux soutenir leurs droits et leurs intérêts vis-à-vis des concessionnaires. Il est devenu l'autorité concédante en lieu et place des communes. Ce Syndicat regroupe un nombre important de communes du Rhône, mais pas la totalité de celles du Grand Lyon. La Ville de Lyon n'est pas adhérente et négocie directement avec ERDF et GRDF.

Nous sommes à la veille de la création de la métropole lyonnaise. Lors du transfert de la gestion de la TCE au Sigerly il y a environ deux ans, nous avons déjà évoqué cette problématique des transferts de compétences au Grand Lyon, sous l'impulsion de la Ville de Lyon. Aujourd'hui, ce n'est plus une vision, mais la réalité et avec la création de la métropole, le Sigerly est appelé à largement évoluer. Certains parlent de la suppression pure et simple du Sigerly, comme l'a dit le Préfet, dont c'est l'une des compétences, d'autres de sa fusion avec le Sider, autre syndicat du Rhône, regroupant les communes davantage rurales, pour permettre aux communes hors métropole d'adhérer à un syndicat, par exemple Brignais. D'autres communes adhérentes au Sigerly et qui ne sont pas dans la métropole suivront. La métropole gèrera les concessions d'ERDF et GRDF. Il n'y aura plus de syndicat.

Certains élus militent actuellement pour quitter le régime des concessions et créer à la place une SPLD (Société Publique Locale de Distribution). Ce serait alors la fin du système public permettant l'égalité de dessertes, sur l'ensemble du territoire, de la distribution de l'électricité et du gaz. Cela ferait tomber la péréquation de distribution, notamment parce que les grosses agglomérations comme la métropole lyonnaise ne comportent que des réseaux souterrains, avec un réseau presque neuf et créant au kilomètre linéaire un nombre important de clients ou d'usagers. Ce n'est pas le cas pour le monde rural. Allez-voir dans la Drôme ou l'Ardèche le nombre de clients par ligne. Si on se met en SPLD, on sort du régime de concession et ERDF comme GRDF perdent la péréquation tarifaire. C'est la fin d'ERDF et GRDF. La distribution est rentable pour une grosse agglomération comme Lyon et rapporterait énormément pour l'agglomération, mais nous ne sommes plus dans le cadre de la solidarité et de la distribution du service public, comme l'avait envisagé le Conseil National de la Résistance.

Voilà la réalité des enjeux sous-jacents que pose cette délibération. Comme il n'y a pas d'urgence en la matière, nous ferions mieux de conserver nos compétences et, à l'examen de la mise en place de la métropole, peser pour maintenir une solidarité territoriale, conforme aux intérêts de tous et donc des Saint-Genois. Nous voterons contre cette délibération. Pour aller dans le sens de mes propos, Gérard COLLOMB, qui a renégocié sa concession sur ERDF l'année dernière, l'a renégociée seulement pour trois ans, en attendant la mise en place de la métropole. Cette vision n'est pas utopique. »

M. le MAIRE : « C'est votre position. Je constate que le Grand Lyon ou la métropole ont su mettre en place les moyens de solidarité, notamment avec des dotations de solidarité. Cet esprit sera maintenu. Concernant les relations avec le Département, on parle de garder un SDIS commun parce qu'il y a une égalité dans les secours, etc. Faisons crédit aux élus de ne pas toujours voir le mal demain sur la métropole. Je fais confiance à l'ensemble des élus pour trouver un système de péréquation. Je suis optimiste sur l'avenir. Je ne dramatise pas. C'est ma nature. Vous pensez que cela va enlever des équilibres entre les territoires. Non. On peut garder ces équilibres entre les territoires. Nous allons avancer jusqu'à la métropole et on l'écrira avec la métropole. C'est une page à écrire. Comme vous l'avez dit très justement, la concession est renégociée seulement jusqu'en 2015. »

(Discussion hors procès-verbal).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -
 Motion adoptée par 29 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

Contre

Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Thierry MONNET

12. FINANCES

Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Le vote du budget étant intervenu le 19 février, certaines informations ne nous étaient pas encore connues à cette date et doivent être intégrées dans une décision modificative.

Sur le budget principal, il convient d'ajuster les lignes formations et accompagnement par des cabinets extérieurs (notamment sur le secteur médiathèque et réforme des rythmes scolaires) et d'inscrire des recettes dont nous venons d'avoir confirmation du montant pour l'Agenda 21 et le Projet Nature.

En investissement, il est également nécessaire d'ouvrir davantage de crédits sur les opérations Maison de Quartier, réaménagement de la Médiathèque et Parc de Beauregard au vu de l'avancement des projets. Des crédits disponibles sur d'autres opérations reportées à 2014 (notamment le réaménagement du 36 rue Fourel pour la Police Municipale) permettent d'ajuster ce budget sans augmenter l'emprunt.

Afin de pouvoir participer à la SCIC qui sera créée pour l'action des e-paniers des commerçants, 500 € doivent être inscrits sur un compte spécifique.

Enfin, suite aux précédentes délibérations concernant la dissolution du syndicat intercommunal de Beaunant, les résultats de ce dernier doivent être répartis entre les communes membres et réintégrés par décision modificative dans le budget de la ville.

Considérant la nécessité d'ajuster le budget primitif 2013,

Vu la décision modificative 1 n°05.2013.047 du 28 mai 2013,

Budget Principal

		Dépenses	Recettes
01/002	Reprise du résultat de fonctionnement Beaunant		5 323,84
020/6184	Formations	18 323,84	
20/6228	Accompagnement des rythmes scolaires	27 000,00	
830/74718	Subvention DREAL A21		20 000,00
830/74751	Subvention Projet Nature		20 000,00
Total		45 323,84	45 323,84

Section d'investissement

		Dépenses	Recettes
01/001	Reprise résultat d'investissement Beaunant		4 493,64
422/2313/698	Maison de quartier	30 000,00	
324/2128/101	Parc de Beauregard	13 000,00	
321/2313/701	Médiathèque	20 000,00	
90/261	Part SCIC	500,00	
020/2135/307	Aménagement rue P.Fourel	-59 006,36	
Total		4 493,64	4 493,64

M. le MAIRE : « Il s'agit d'adaptations sur le vote du budget intervenu le 19 février et qui permettent de prendre en compte quelques recettes, notamment des subventions de la DREAL sur l'Agenda 21, des subventions sur le Projet Nature et de s'adapter à des dépenses nouvelles sur l'accompagnement des rythmes scolaires, de formation, ou d'abonder des lignes de crédit.

Nous serons à la fois en budget principal et en section d'investissement pour des montants relativement modiques par rapport au montant du budget de 45 000 €. L'investissement est de 4 500 €. »

C. ALBERT-PERROT : « Nous sommes surpris de ne pas voir apparaître dans ce tableau la subvention de 3 250 € accordée à la SCIC pour le projet e-paniers votée dans la délibération n°7. »

C. PRINCE : « Il y a 500 €. »

M. le MAIRE : « Nous avons une ligne « subventions diverses aux associations ». Nous la prendrons dessus. C'est bien budgété. »

C. ALBERT-PERROT : « D'accord. D'autre part, nous constatons une différence de 4 600 € entre la dépense inscrite pour l'accompagnement des rythmes scolaires, soit 27 000 € et le montant du marché n°13/28, soit 22 400 € (décision 2013-81) concernant l'accompagnement de la démarche concertée sur les rythmes éducatifs. À quelle dépense correspond cet écart de 4 600 € ? »

M. le MAIRE : « Nous avons déjà donné la réponse. Il y en a un en hors taxes et l'autre en TTC. Posez la question à M. PANTAZIAN, qui était à la commission. À quoi sert-il de préparer les réunions pour donner de tels détails ? »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

13. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Chaque année, le tableau annuel des propositions d'avancement de grades doit être établi par l'autorité territoriale et proposé à la Commission Administrative Paritaire (CAP) siégeant au Centre de Gestion.

L'avancement de grade permet une évolution de carrière de l'agent à l'intérieur de son cadre d'emploi. Il n'y a donc changement ni de cadre d'emploi ni de catégorie, à la différence de la promotion interne.

Exemple: avancement du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs du personnel communal avec les avancements de grade prévus pour l'année 2013 dans les différents services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 26/09/2013	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Attaché principal	A	1	1	0	1	2	0
SECTEUR TECHNIQUE							
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	5	4		1	6	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	10	8	0	1 poste à TNC	11	1

M. le MAIRE : « *Il s'agit d'une délibération permettant de répondre à des réussites de concours, à des promotions de grades et d'adapter le tableau des effectifs pour permettre de promouvoir ces personnes. Y a-t-il des questions sur le tableau des effectifs ?* » (Non).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 27/09/13
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER